

PROFESSEUR-ES DE LYCÉE PROFESSIONNEL SOUS PRESSION



Les PLP s'épuisent à la tâche.

**L'INTENSIFICATION DU TRAVAIL,
ÇA SUFFIT !**

Devant l'intensification de notre travail, du nombre de tâches qui vont sans cesse en s'accroissant, le SNUEP-FSU revendique :

- ▶ Des seuils de dédoublement et la fin des regroupements en enseignement général.
- ▶ Le retour à des examens ponctuels nationaux terminaux pour enfin redonner du temps aux disciplines en diminuant la pression de l'évaluation.
- ▶ Un nombre limité de réunions et une réduction à 15 heures du service hebdomadaire devant élèves pour se consacrer 3 heures à de réelles concertations pédagogiques permettant un réel travail en équipe disciplinaire, pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.
- ▶ Une évaluation déconnectée de la carrière, un avancement identique pour toutes et tous et l'augmentation significative de nos salaires !

**Un syndicat engagé, combatif et déterminé
pour toutes et tous : LP, SEP, SEGPA, EREA**

SPECIAL N° 200

Avec les contributions exceptionnelles de :

- *Guy Brucy,*
Socio-historien, maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université d'Amiens
- *Paul Devin,*
Inspecteur de l'Éducation nationale
- *Fabienne Maillard,*
Enseignante en sciences de l'éducation à l'Université de Paris 8, Saint-Denis
- *Christian Sauce*

Le SNUEP-FSU défend l'EPP



Nasr Lakhsassi,

Co-secretaire académique du SNUEP-FSU

SOMMAIRE

<i>Le SNUEP-FSU défend l'EPP.....</i>	<i>1</i>
<i>La grande inversion.....</i>	<i>3</i>
<i>Une Carte académique des formations injuste et discriminatoire... ..</i>	<i>5</i>
<i>Les évolutions du bac pro : vers un nouveau diplôme ?.....</i>	<i>6</i>
<i>Poursuite d'études : « On leur demande d'aller en haut de l'échelle, mais on a retiré les barreaux ».....</i>	<i>10</i>
<i>Les 10 ans de la généralisation du bac pro 3 ans... ..</i>	<i>11</i>
<i>Dégradation des conditions de travail dans les établissements de l'EPP</i>	<i>16</i>
<i>Les enseignants, une profession à risques ?.....</i>	<i>17</i>
<i>Pourquoi sont-ils tous (ou presque) pour l'apprentissage ?..</i>	<i>19</i>
<i>Autonomie des établissements et réussite des élèves... ..</i>	<i>24</i>
<i>Camarade et Ami VINCENT.....</i>	<i>25</i>

Plus que jamais, le SNUEP-FSU se trouve en première ligne pour défendre l'avenir de l'enseignement professionnel public en formation initiale **sous statut scolaire**. Son originalité, ses réussites, sa primauté de la formation de **l'élève** dans toute l'acception du terme, dérangeant ! En effet, l'heure n'est plus au développement de l'école de la République mais bel et bien au renforcement de l'enseignement privé et de l'apprentissage : **« L'école est entrée de plain-pied dans le siècle libéral où le savoir va doucement mais sûrement vers les mieux nantis.** L'initiative individuelle ou associative invente des mesures compensatoires pour endiguer le phénomène. Signe que l'état n'y est plus tout à fait ? À l'ère du numérique, les outils sont pourtant là pour imaginer et construire, endiguer l'effritement d'une école instaurée pour construire une nation. » *Monique Royer, Le Café pédagogique 6/9/2011*

Notre détermination est de plus en plus grande pour mener le combat face à ces orientations libérales et pour la réussite de nos élèves dans un cli mat social défavorable. Le moment est historique.

Les élèves de l'enseignement professionnel sont donc soumis à une « double peine » : issus pour la plupart de familles modestes qui n'ont pas les moyens de leur assurer de longues études, ils intègrent un enseignement professionnel qui souffre lui aussi de tous les maux de l'école actuelle ! Notre propos n'est pas de dire que tout va mal par la faute du corps éducatif mais de montrer que nombreux sont ceux qui s'acharnent à détourner l'école de ses ambitions originelles, **c'est-à-dire celles de former de futurs citoyens et travailleurs, libres et conscients !** Et c'est l'enseignement professionnel qui est en première ligne dans cette déstructuration, suivi de près par l'enseignement technique.

Le constat est amer : des enseignants de plus en plus submergés par les tâches bureaucratiques qui mobilisent les responsables d'établissement au détriment de l'action pédagogique, des heures d'enseignement théorique et pratique en forte chute dans nos lycées (bac pro passé de 4 à 3 ans, semaines de stages plus nombreuses, réduction des heures d'enseignement professionnel, CCF de plus en plus prégnant qui transforme le professeur en évaluateur constant de ce qu'il n'a pas eu le temps d'enseigner...), des établissements de plus en plus « autonomes » pour une mise

SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert, 33800 BORDEAUX

☎ 05.56.68.98.91 sneupaquitaine@gmail.com

www.bordeaux.snuep.fr



en concurrence de ceux-ci avec de fortes différences dans la mise en œuvre des pratiques pédagogiques et de leur contingent horaire (accompagnement personnalisé par exemple), instauration de la mixité des publics et des parcours, des sections tertiaires et industrielles en voie de disparition totale, des SEGPA noyées dans la structure du collège... Dans ce cadre-là, comment ne pas retrouver des enseignants déboussolés et qui pensent, pour certains, à démissionner ! Ne soyons pas dupes, c'est exactement ce à quoi les libéraux voulaient arriver : diminuer l'investissement de l'état pour l'école publique, censée garantir à tous « l'égalité des chances » ... !!!

En individualisant de plus en plus l'élève, on en fait un « objet » d'évaluation constant afin de le « prédestiner » et pourquoi pas de « l'évincer » au plus vite du système éducatif public : il lui faut des compétences pour être employable le plus tôt possible, mais non des savoirs construits pour le former en véritable citoyen et travailleur compétent pour s'adapter au mieux aux évolutions technologiques !

Le SNUEP-FSU est pour la valorisation de l'enseignement professionnel public en formation initiale. Il veut revenir aux sources de la création des CET (Collèges d'enseignement technique) en 1959. **Sous la conduite d'un enseignant formé (deux ans de formation pour les PLP dans les ENNA, Écoles normales nationales d'apprentissage), l'élève qui intègre l'enseignement professionnel va se construire en allant sans cesse de la théorie à la pratique**

(la praxis) et de la pratique à la théorie dans les ateliers et salles de cours de nos établissements. Avec en complément indispensable, du français, de l'histoire-géographie, des mathématiques et des sciences, de la législation, de la biotechnologie (EFS à l'époque), de l'éco-gestion, des arts appliqués, du sport... Cette originalité de l'enseignement professionnel dans notre pays était une véritable « révolution » dans un monde où la formation

patronale et privée était jusqu'alors maître du système de formation. Nos propositions ne sont pas issues de la

Pour acquérir la culture et le savoir de l'école, il faut des efforts, du temps, de la volonté.

volonté de dénigrer le monde de l'entreprise à tout prix puisque nous sommes conscients que c'est pour aller dans ce monde-là que nous formons nos élèves. Mais nous savons tous que l'entreprise n'est pas un lieu de formation (on est loin de l'artisan boulanger qui voulait transmettre ses savoirs) mais un lieu de production. Il est certes indispensable que l'élève le découvre de façon appropriée dans son cursus scolaire mais nous devons nous battre pour que nos élèves trouvent toute leur place dans la société comme citoyens travailleurs.

« Pour acquérir la culture et le savoir de l'école, il faut des efforts, du temps, de la volonté. Les élèves ont besoin qu'on les aide à apprendre, surtout ceux qui ne trouvent pas à la maison les appuis nécessaires pour y contribuer. L'école a besoin de calme, de temps, de confiance. Il ne peut y avoir de projet éducatif républicain que s'il est à la fois porté par la Nation, les parents, les enseignants. Et le système éducatif actuel ne réussit pas à réduire les inégalités ». *L'éditorial de Marcel BRUN / Café pédagogique du 29 février 2012*





Guy Bruicy

Socio-historien, maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université d'Amiens et auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'enseignement professionnel

Revaloriser l'enseignement professionnel ! Cette incantation ressassée *ad nauseam* depuis des décennies par tous les responsables politiques n'est, au fond, qu'une formule magique destinée à masquer les véritables enjeux de la formation. Car que s'agit-il exactement de revaloriser ? Une formation étroitement adaptée aux besoins à court terme des employeurs à un moment donné, dans une région donnée ou bien une formation soucieuse de transmettre des valeurs culturelles et citoyennes en même temps qu'une qualification professionnelle reconnue par un diplôme à validité nationale ?

Ces questions – plus que jamais d'actualité – ne sont pas nouvelles car régulièrement posées depuis la fin du XIX^e siècle, mais les réponses apportées furent toujours conditionnées par l'état du rapport des forces sociales et politiques. Pour s'en convaincre, il suffit de confronter deux textes officiels, l'un écrit en 1949, l'autre en 2017.

Le premier est un extrait de la loi du 21 février 1949 fixant le statut des Centres d'apprentissage (devenus collèges d'enseignement technique en 1959 puis lycées professionnels en 1985). Ces établissements sont alors conçus comme des « foyers d'humanités techniques, intégrés dans l'ensemble du système éducatif de la nation », chargés de dispenser « l'enseignement technique, théorique et pratique d'une profession déterminée et un enseignement général comportant la formation physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes » (Article 1^{er} de la loi).

Ce texte était l'aboutissement d'une longue évolution commencée au cours des années 1895-1910 caractérisées par une forte croissance économique, l'extrême violence des conflits sociaux et la montée en puissance du

mouvement ouvrier. Les Républicains dits « de progrès », soucieux de tempérer les excès du libéralisme sauvage, posèrent les fondements d'un « État social » inspiré du solidarisme. Leur conception de la formation professionnelle était fondée sur une philosophie des rapports sociaux qui refusait de réduire les salariés à leurs seules capacités productives et excluait de limiter leurs savoirs au statut de marchandises

... certifiée par un diplôme à validité nationale, garantie par la puissance publique, cette formation transmettait des connaissances dégagées de l'emprise des singularités corporatives et locales

négociables sur le marché du travail. Former « l'homme, le travailleur et le citoyen » c'était ouvrir la possibilité d'une autonomie par et dans le travail, laquelle n'était pas dissociable de la liberté hors du temps de travail en tant que citoyen et, plus largement, en tant qu'être humain. En étant « méthodique et complète » et certifiée par un diplôme à validité nationale, garantie par la puissance publique, cette formation transmettait des connaissances dégagées de l'emprise des singularités corporatives et locales. Elle s'opposait donc aux formations spécialisées et régionalisées qui deviennent obsolètes en dehors des lieux où elles ont été acquises faisant ainsi du travailleur « une proie facile du chômage » comme l'affirmait le directeur de l'Enseignement technique dans les années 1920.

Lente à se mettre en place, régulièrement contestée, cette conception de la formation s'est progressivement imposée grâce à la ténacité d'hommes convaincus de sa pertinence et sachant utiliser les opportunités offertes par de puissants mouvements sociaux comme ceux de 1936 ou de 1945. C'est ainsi qu'entre le Front populaire et la Libération s'effectuèrent des choix décisifs : les conventions collectives firent du CAP la référence de la qualification ouvrière, l'État s'imposa comme l'instance suprême de délivrance des diplômes et les établissements scolaires publics, indépendants des entreprises, devinrent des lieux légitimes et reconnus de formation. Mais, si dans les conditions de forte croissance économique des Trente Glorieuses, ce

système a constitué pour les salariés un instrument de sécurisation de leur existence, cette sécurité n'a pu s'imposer qu'à trois conditions : leur protection par des dispositifs juridiques (Code du travail, conventions collectives), leur défense par des organisations collectives (syndicats) et l'intervention de l'État agissant comme « réducteur de risques sociaux » (R. Castel, *L'insécurité sociale*, 2003).

Le second texte est extrait du site officiel du Ministère de l'Éducation nationale en octobre 2017 : « *le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études* ». Disparue la formation « physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes » à une époque où, pourtant, ces finalités ne paraîtraient pas dépourvues de pertinence ! Place à l'entreprise, à l'insertion et à la poursuite d'études ! Cette évolution résulte de la convergence de différentes stratégies qui, mises en œuvre à partir du milieu des années 1970, ont abouti au démantèlement du dispositif de formation patiemment construit au cours du XX^e siècle.

Confrontées au lancinant problème du chômage des jeunes, les politiques publiques partagèrent la croyance selon laquelle former c'est embaucher. Il suffirait donc d'ajuster les formations aux besoins des employeurs pour combattre le chômage. C'est ainsi que se multiplièrent les statuts intermédiaires entre l'école et l'emploi créant des espaces de concurrence qui jouèrent au détriment des élèves sortant des lycées professionnels tandis que ces derniers étaient sommés d'accomplir les transformations internes susceptibles de les rendre plus « ouverts » aux exigences de la production. De son côté, le ministère de l'EN, en quête de solutions pour répondre aux difficultés des élèves, développa des méthodes (pédagogie par objectifs) et des outils (référentiels) qui avaient été élaborés dans le monde des entreprises à des fins de neutralisation des luttes et d'amélioration de la productivité. Enfin, les fractions du patronat acquises au néo-libéralisme plaidaient pour un État « modeste » et affirmaient ouvertement leur volonté de contrôler les formations pour ajuster, quantitativement et qualitativement, la force de travail aux nouvelles conditions de production. L'entreprise, progressivement placée au cœur du processus de formation et de certification, est ainsi devenue une instance de référence.

En ce début du XXI^e siècle, l'État a abandonné au monde économique des pans entiers de son pouvoir en matière d'éducation et de formation. Ce processus emprunte plusieurs voies. Au nom du vieux principe chrétien de « subsidiarité » qui voudrait que la proximité avec les citoyens soit gage d'efficacité et de démocratie, l'espace régional est désormais considéré comme « échelle pertinente de déploiement des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage » (Loi du 5 mars 2014). Les élus régionaux, préoccupés du développement économique et du plein-emploi dans leurs territoires, privilégient donc les formations jugées adaptées aux besoins des employeurs locaux et favorisent l'apprentissage sous toutes ses formes, y compris universitaires, contribuant ainsi à brouiller davantage les frontières entre public et privé.

L'enseignement

professionnel public s'en trouve affaibli, la valeur des diplômes nationaux contestée, leur reconnaissance déniée et la dimension culturelle et citoyenne des savoirs qu'ils valident,

Elles visent à inculquer aux élèves des schèmes de pensée valorisant la figure de l'individu entrepreneur, ambitieux, « flexible » et « employable », avant tout soucieux de maximiser ses profits.

disqualifiée. Simultanément, un patient travail de pénétration idéologique du système éducatif est entrepris par de puissants réseaux d'influence comme l'Alliance européenne pour l'apprentissage, l'European Round Table of Industrialists (ERT). Leur action est relayée par le ministère de l'EN qui signe des conventions de partenariat avec des associations comme « Entreprendre pour apprendre-France », « Jeunesse et Entreprise », « 100 000 entrepreneurs ». Celles-ci prônent des méthodes pédagogiques en rupture avec celles en usage dans les classes. Elles visent à inculquer aux élèves des schèmes de pensée valorisant la figure de l'individu entrepreneur, ambitieux, « flexible » et « employable », avant tout soucieux de maximiser ses profits. Cette promotion de l'entreprise comme lieu de formation au service de la compétitivité économique s'inscrit dans le projet « Repenser l'éducation » de la Commission européenne qui, en novembre 2012, appelait à « investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques ».

Bref, une mutation profonde s'est bel et bien accomplie qui aboutit à l'inversion complète du modèle d'éducation et de formation construit en France pendant un siècle.

Une Carte académique des formations

injuste et discriminatoire...

Une première lecture de la Carte des formations à la rentrée 2017 nous amène à constater que l'Éducation Nationale laisse de plus en plus sur le bord du chemin les élèves les plus fragiles. C'est une évidence quand on entre dans la réalité de la Carte des Formations, public, privé, apprentissage de notre Académie :



Offre quantitative de formation :

L'offre de formation en CAP est largement favorable au privé et à l'apprentissage. Ainsi à la rentrée 2017 sur à peu près 469 CAP, seulement 163 sont implantés dans les établissements publics, ce qui représente seulement 35 % contre 54 % pour l'apprentissage et 11 % pour le privé !

Offre qualitative de la formation

Dans notre Académie, les élèves qui ne trouvent pas de patron, souvent les plus modestes et/ou issus de l'immigration, n'ont pas le droit de suivre une formation CAP dans les domaines suivants :

- Boucher
- Boulanger
- Charcutier-traiteur
- Chocolatier-confiseur
- Constructeur de routes
- Constructeur en béton armé du bâtiment
- Constructeur en canalisations des travaux publics
- Couvreur
- Menuisier aluminium-verre
- Tailleur de pierre
- Arts du bois *option marqueteur*
- Arts du bois *option tourneur*
- Conducteur-opérateur de scierie
- Menuisier installateur
- Tonnellerie ; Poissonnier
- Installateur en froid et conditionnement d'air
- Art et techniques de la bijouterie-joaillerie *option bijouterie-joaillerie*
- Construction des carrosseries
- Ferronnier d'art
- Mécanicien conducteur scieries et industries mécaniques (*sciage, tranchage, déroulage*)
- Agent de prévention et de médiation
- Esthétique, cosmétique, parfumerie
- Petite enfance
- Cordonnerie multiservice
- Métiers de la blanchisserie
- Tapissier-tapissière d'ameublement en décor.

Sans parler des CAP qui sont rares dans nos établissements comme le CAP Pâtissier : 1 dans le public contre 7 en apprentissage !!!

Offre géographique : c'est l'EPP qui assure les formations dans les zones rurales

Voici une liste des territoires où seul le public sous statut scolaire accueille les élèves, souvent les plus fragiles : CAP Agent polyvalent de restauration : 24 Coulaures - LP des métiers du bâtiment ; Ribérac - LP Arnaud Daniel ; Blaye - LP de l'Estuaire ; 33 Cenon - LP La Morlette ; Libourne - LPO Jean Monnet ; Pauillac - LP Odilon Redon ; Libourne - LP Henri Brulle ; St-André-de-Cubzac - LP Philippe Cousteau ; Ste-Foy-la-Grande - LP Paul Broca ; Lormont - LP Jacques Brel ; Bazas - LP Anatole de Monzie ; 40 St-Pierre-du-Mont - ÉREA Nicolas Brémontier ; 47 Fumel - LP Benoît d'Azy ; Clairac - LP Porte du Lot ; Nérac - LP Jacques de Romas ; Foulayronnes - LP Jean Monnet ; Villeneuve-sur-Lot - LP Louis Couffignal ; 64 Mauléon - LP Jean Pierre Champo.

À travers ces différentes offres, nous constatons que la carte de formation de notre académie est injuste et discriminatoire. Elle marginalise ainsi une grande partie de notre jeunesse.

Les évolutions du bac pro :

vers un nouveau diplôme



Fabienne Maillard

Enseignante en sciences de l'éducation à l'Université de Paris 8, Saint-Denis.

Elle est également membre du conseil scientifique du Centre de recherche sur les qualifications (Céreq).

Elle est notamment l'auteure de *La fabrique des diplômés*, Le Bord de l'eau, 2015

Ce texte porte sur les évolutions qu'a connu le bac pro, dont la légitimité comme baccalauréat et comme diplôme professionnel a beaucoup été mise en cause, mais qui est passé récemment à une position a priori plus valorisée puisque c'est désormais le deuxième bac de France par le nombre de ses titulaires. Dorénavant préparé en trois ans, il a été officiellement mis à égalité avec les autres baccalauréats et plus étroitement relié à l'enseignement supérieur. Trente ans après sa création, ce diplôme est-il alors devenu un bac comme les autres

ou bien s'agit-il d'un diplôme professionnel encore et toujours singulier ?

La première partie reviendra d'abord sur le caractère innovant du diplôme, et sur les critiques qu'il a inspirées, puis la deuxième partie tissera rapidement le fil de ses évolutions jusqu'en 2007, date à laquelle a été engagée la réforme de la voie professionnelle. On questionnera enfin la nouvelle définition du diplôme produite par cette réforme

Un diplôme innovant mais un baccalauréat hétérodoxe

Lorsqu'il est institué en 1985¹, plusieurs innovations caractérisent le bac pro. Déjà, il s'agit d'un baccalauréat « professionnel », autrement dit destiné à l'insertion professionnelle, alors que la première fonction du baccalauréat était jusque-là de permettre l'accès à l'enseignement supérieur. Mais il possède d'autres caractéristiques originales, qui le distinguent aussi bien des autres bacs que des autres diplômes de la voie professionnelle (CAP, BEP et brevet professionnel) :

- Il se prépare en quatre ans, soit une année de plus que les autres baccalauréats. Pour avoir accès à la formation, il est indispensable de posséder un diplôme professionnel de niveau V, un CAP ou un BEP, qui sont eux-mêmes préparés en deux ans. L'entrée en bac pro est sélective et la

Une autre innovation a été mise en place contre l'avis des syndicats enseignants : le contrôle en cours de formation (CCF), qui est une forme individualisée d'évaluation certificative.

- formation longue, pour mieux assurer la légitimité du nouveau diplôme auprès des employeurs comme au sein du système éducatif... et pour assagir un peu l'audace d'une création jugée très iconoclaste.
- C'est avec ce diplôme que se généralisent les référentiels, autrement dit un nouveau modèle de curriculum, marqué par une coupure entre formation et certification, la prédominance des objectifs du diplôme sur le procès de formation et l'approche par les compétences. Des domaines disciplinaires organisent par ailleurs des savoirs généraux, plutôt que des disciplines.
- Le bac pro a aussi favorisé l'institutionnalisation de « l'alternance sous statut scolaire » dans le second degré. Seize semaines de périodes de formation en entreprise ont été imposées dans le curriculum du bac pro, malgré les réticences des enseignants, défavorables à l'apprentissage et à l'intervention des entreprises dans la formation.
- Une autre innovation a été mise en place contre l'avis des syndicats enseignants : le contrôle en cours de formation (CCF), qui est une forme individualisée d'évaluation certificative.

Or, pour les syndicats enseignants, cette modalité d'évaluation conduit à transformer les diplômes nationaux en diplômes d'établissement².

Ces différentes initiatives ont peu attiré l'attention des chercheurs, alors même qu'elles se sont propagées à l'ensemble des diplômes professionnels et se sont même diffusées dans l'enseignement supérieur. C'est plutôt à l'existence même du bac pro qu'ils se sont intéressés, souvent pour la mettre en cause.

Pour de nombreux auteurs en effet, ce diplôme représente un leurre en raison de sa finalité professionnelle. À leurs yeux, ce n'est pas un vrai baccalauréat. Ils contestent ses ambitions, son caractère hétérodoxe, tout ce qui fait de lui un diplôme en rupture avec les canons académiques. Mais ils dénoncent aussi l'irruption d'un baccalauréat pour exercer des emplois d'ouvriers et d'employés. Néanmoins, alors que certains chercheurs comme Beaud ou

Les évolutions paradoxales du bac pro

Malgré toutes les limites imputées au diplôme, son lancement se fait avec succès. Entre 1985 et 1990, le nombre des inscrits passe de 1 300 à près de 100 000³. Une telle augmentation n'a cependant pas été seulement spontanée, puisqu'elle repose sur quelques mesures spécifiques. Tout en dotant les établissements de moyens constants, la politique institutionnelle a ainsi procédé à une élimination en règle du CAP au profit du BEP, devenu le socle du bac pro. Un autre moyen d'assurer la croissance du bac pro était de multiplier ses spécialités, qui ont rapidement atteint la cinquantaine.

En 2007, on en dénombrait 80, dont une vingtaine comptait moins de 100 inscrits en terminale. Des spécialités de métier coexistent avec des spécialités plus transversales, ce qui contrevient au profil défini à l'origine par le ministère. Si la demande des organisations professionnelles est souvent à l'origine de ces spécialités, pour des raisons d'image et de substitution de main d'œuvre plus que par amour du bac pro, ce n'est pas toujours le cas.

La bureautique, par exemple, est mise en place en 1987 à l'instigation du ministère, pour donner des perspectives de poursuite d'études aux dizaines de milliers d'élèves inscrits en BEP, diplôme qui les conduit de moins en moins

Eckert estiment qu'il contribue à fractionner le monde ouvrier, d'autres, comme Myriam Campinos, pensent qu'il peut au contraire revaloriser le travail ouvrier.

Le bac pro est jugé à la fois insuffisamment scolaire, puisqu'il ne mène pas à l'enseignement supérieur, et beaucoup trop scolaire, en tant que baccalauréat. Autrement dit, c'est également sur la nécessité économique du diplôme que porte la controverse. Elle est présente dès les premières publications qui traitent du diplôme, au nom des risques de déclassement des diplômés mais aussi de la production d'ouvriers-bacheliers venant prendre la place des titulaires de CAP et de BEP.

Selon Antoine Prost, qui a fait l'exégèse de la création du diplôme, c'est principalement pour participer à la politique des 80 % d'élèves au niveau du bac que le bac pro a vu le jour. Cette création s'inscrit dans une politique très volontariste, qui veut à la fois élever le niveau général d'éducation, décloisonner la voie professionnelle et reporter l'âge d'entrée des jeunes sur le marché du travail.

souvent à l'emploi et qu'ils ont rarement choisi de préparer.

Plutôt que de supprimer les BEP du tertiaire administratif, le ministère décide de les assortir de bacs pros, afin d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes en formation et de favoriser à bas coût l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. La question de l'emploi est secondaire,

Dans ces conditions, la réussite du bac pro n'apparaît pas aussi fulgurante que ce qui a pu en être dit

sachant que les diplômes du tertiaire administratif n'intéressent ni les organisations professionnelles ni les entreprises.

Cette initiative n'est pas sans conséquences. Dans un article de 1995, Eckert montre que si l'insertion des sortants de bac pro se dégrade depuis 1992, c'est non seulement en raison de la conjoncture économique mais aussi de l'expansion considérable des diplômés du tertiaire, dont ceux de la bureautique. Or, c'est dans les activités tertiaires que les relations entre diplômés et emplois sont les plus lâches et que la concurrence entre les diplômés est la plus vive. C'est néanmoins dans les services que les inscrits sont les plus nombreux, puisqu'ils représentent 59 % des effectifs en 1997.

Dans ces conditions, la réussite du bac pro n'apparaît pas aussi fulgurante que ce qui a pu en être dit. Elle est en outre marquée par l'ambivalence du diplôme, qui ne permet pas les poursuites d'études que son statut devrait autoriser et n'offre pas non plus les

opportunités d'emploi initialement promises. Après avoir offert à ses diplômés des perspectives d'insertion très favorables dans les premières années suivant sa création, le bac pro subit le contrecoup de la récession économique qui intervient entre 1992 et 1997. Or c'est à ce moment qu'affluent les bacheliers professionnels. Si le diplôme se révèle une protection efficace contre le chômage et la précarité, il tend souvent à se substituer aux diplômes de niveau V. Dix ans après sa création, l'espace de qualification auquel mène le bac pro est encore considéré comme « flou ».

Sur le plan de l'accès à l'emploi, le bilan est donc mitigé mais il est carrément négatif pour ce qui concerne les poursuites d'études. Le ministère voit ainsi avec inquiétude gonfler le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels, qui atteint 30 % alors qu'il ne devait pas dépasser 20 %. Non seulement cette augmentation « dénature » le diplôme, mais en plus leur réussite est faible et rien n'est fait pour les aider à franchir les obstacles. Dans l'enseignement supérieur, cette aspiration à la poursuite d'études est considérée comme une anomalie et les bacheliers professionnels ne sont pas accueillis à bras ouverts.

Au milieu de la décennie 2000, le bac pro a adopté plusieurs visages ; c'est devenu un diplôme très hétérogène, qui ne ressemble plus au modèle promu

Sur le plan de l'accès à l'emploi, le bilan est donc mitigé mais il est carrément négatif pour ce qui concerne les poursuites d'études.

lors de sa création. Par ailleurs, sa croissance a ralenti, même si 200 000 élèves, auxquels s'ajoutent 45 000 apprentis, préparent ce diplôme en 2007. Ses performances sur le marché du travail comme dans l'enseignement

supérieur sont jugées insuffisantes. Cette critique est portée par les pouvoirs publics, qui adressent plusieurs reproches à la voie professionnelle, jugée coûteuse et peu efficiente. Ils estiment qu'il y a trop de diplômés, trop de spécialités, trop de décrocheurs, trop d'examens... et trop d'enseignants.

Il s'avère par ailleurs que la relance du CAP, reconfiguré en 2002, n'est pas aussi vigoureuse que prévu, et que le BEP n'est pas devenu le diplôme « propédeutique » que souhaitait le ministère. Deux titulaires du BEP sur trois poursuivent leur formation, mais seulement un entrant en BEP sur deux.

Considéré comme un obstacle au développement du bac pro, le BEP devient un problème. À ce problème s'en ajoute un autre, qui va bien au-delà de la voie professionnelle : le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus et stagne aux alentours de 70 %.

Un nouveau cursus et un nouveau profil pour le bac pro

Pour résoudre ces différents problèmes, un grand programme de réforme est mis en place en 2007 dans la voie professionnelle, à l'initiative du nouveau gouvernement. Ce projet de « rénovation » (on ne parle pas de réforme) s'adresse à ses trois principaux diplômes, dans l'objectif énoncé maintes fois de « revaloriser la voie professionnelle », de mettre le bac pro à parité avec les autres baccalauréats, ce qui n'est pas non plus nouveau, mais aussi de mieux assurer les liens du bac pro avec l'enseignement supérieur, ce qui est plus inédit.

D'importantes décisions sont prises. Le CAP est une nouvelle fois relancé et le bac pro est reformaté. Au lieu de 4 ans, il se préparera désormais en trois ans, sans passer par un BEP. Celui-ci ne disparaît pas pour autant, il devient un diplôme « intermédiaire⁴ », préparé en même temps que le bac pro, afin de permettre aux jeunes tentés d'abandonner leur cursus de formation d'entrer dans la vie active munis d'un diplôme. Ces mesures sont radicales et montrent à la fois la capacité d'invention du ministère, sa rapidité à agir, et la plasticité des diplômes comme instruments

de la politique éducative. Elles montrent aussi que le ministère n'hésite pas à s'affranchir des principes qu'il a édictés, quitte à se contredire.

Observés de près, les objectifs que sert la réforme apparaissent à la fois scolaires et gestionnaires : ils doivent diminuer le coût des diplômes et de la formation tout en permettant à la France d'atteindre ses objectifs quantitatifs : conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, mais aussi, depuis 2005, 50 % d'une génération à un diplôme du supérieur. Les besoins des entreprises passent au second plan, les organisations patronales se sont d'ailleurs prononcées contre la réforme lorsqu'elles en ont été avisées, quelques mois après son lancement. Sous l'effet d'une telle politique, le bac pro est-il devenu un diplôme différent de ce qu'il était auparavant ? Globalement, les résultats de cette réforme sont mitigés. Le nombre des inscrits en CAP diminue dans les lycées professionnels et dans l'apprentissage, comme diminuent les effectifs de la voie pro. La suppression du BEP dans l'offre

de formation, elle, a en revanche bien eu lieu et à très grande vitesse. Le succès du bac pro semble également éclatant puisqu'il rassemble 535 000 élèves en 2014. Sa réussite est cependant moins flagrante dans l'apprentissage, où le nombre des inscrits diminue depuis 2010⁵. Grâce à la réforme, la France a atteint l'objectif des 80 % en 2011. Depuis 2014, c'est même près de 80 % de bacheliers que compte désormais une classe d'âge. Par le nombre de ses titulaires, le bac pro est désormais le deuxième baccalauréat de France, malgré un taux de réussite moins élevé que celui de ses confrères (autour de 80 % et non pas de 90 %) : la session d'examen de 2014 rassemble ainsi 190 773 bacheliers professionnels, face à 305 667 bacheliers généraux et 129 210 bacheliers technologiques.

Les élèves de bac pro sont plus jeunes qu'auparavant, même si 51 % d'entre eux ont encore un ou deux ans de retard. Mais comme ce rajeunissement résulte de la politique de diminution des redoublements, on ne peut pas y voir le signe d'un meilleur niveau scolaire des élèves. L'affaiblissement des taux de réussite contredit d'ailleurs cette approche. Comme l'ont signalé les enseignants interrogés dans les premiers moments de la réforme, « faire plus avec moins » s'avère difficile. Et tant qu'une seule norme scolaire dominera l'organisation des scolarités, la voie professionnelle restera une voie d'accueil des élèves en difficulté, moins légitime que les autres. Par ailleurs, 10 % des élèves inscrits en bac pro interrompent leur cursus de formation.

Le nombre des spécialités a encore augmenté puisqu'on en dénombre 97 en 2015. Depuis 2007, dix-sept ont vu le jour, conséquence directe de la réforme. Certaines de ces créations sont intervenues pour combler un vide, lorsqu'il n'existait pas de bac pro dans un domaine, souvent parce que le ministère s'y opposait (comme dans le secteur sanitaire et social, l'optique ou les microtechniques). Le MEN a donc changé opportunément d'avis. D'autres créations ont eu lieu pour réduire la transversalité du diplôme, que les organisations représentatives n'apprécient pas forcément, qu'elles soient patronales ou syndicales.

Malgré ces innovations, la part des spécialités tertiaires est restée inchangée : 58 % en 2014.

Trois domaines de spécialités concentrent cependant la moitié des effectifs : commerce vente, tertiaire administratif et domaine sanitaire et social, qui ne sont pas non plus ceux où la reconnaissance du diplôme est la mieux assurée. Cette importance des spécialités des services explique la montée en puissance des filles, qui sont désormais presque aussi nombreuses que les garçons à obtenir le diplôme (92 000 face à 99 000 garçons, chiffre qui pourrait bien changer si l'offre de formation poursuit la même évolution).

Les modes d'accès à l'emploi n'ont pas non plus radicalement changé. « L'activité professionnelle hautement qualifiée » à laquelle le Code de l'éducation corréle le bac pro (article D337-51) ne semble toujours pas accessible aux débutants. On ne peut pas

Comme l'ont signalé les enseignants interrogés dans les premiers moments de la réforme, « faire plus avec moins » s'avère difficile.

pour autant affirmer que les bacheliers professionnels se substituent aux titulaires de CAP ou de BEP, tant les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines des employeurs sont multiples⁶.

C'est sur les liens avec l'enseignement supérieur que les avancées semblent les plus nettes, bien que le curriculum général du diplôme n'ait pas été révisé. Toutefois, c'est surtout le BTS que ces liens privilégient, même s'il n'existe pas de BTS pour tous les bacs pros et si les enseignants de BTS résistent à l'invasion massive des bacheliers professionnels. Différentes mesures se succèdent dans ce but depuis plusieurs années. Depuis 2005, les titulaires d'une mention Très bien et Bien ont par exemple une place de droit dans une STS. Comme cette disposition s'est révélée peu efficace, des quotas de places doivent être réservés aux bacheliers professionnels sur proposition du recteur. Les propositions vont bon train, tant il est clair que les bacheliers professionnels ne sont pas les bienvenus dans l'enseignement supérieur. Il peut s'agir de la création d'un BTS bis dédié aux bacheliers professionnels ou d'une licence idoine, ou encore de la mise en place d'une année facultative de transition entre bac pro et BTS. Officiellement, il s'agit d'éviter l'échec aux jeunes issus du bac pro, qui peinent à obtenir une licence lorsqu'ils sont inscrits à l'université. De fait, de nouvelles formes de segmentation de l'enseignement supérieur sont appelées, pour confiner les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur court. L'égalité entre les baccalauréats est donc loin d'être acquise.

Le bac pro est resté un diplôme à part malgré ses récentes transformations. Si une nouvelle étape a été franchie dans l'intégration de la voie professionnelle au sein du système éducatif, les démarcations demeurent néanmoins, en invitant à considérer les

diplômes professionnels et ceux qui les préparent par leurs manques. L'injonction à la poursuite d'études, qui prévoit désormais de conduire 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur en 2025, conduit ainsi à considérer le bac pro comme un diplôme incomplet, au référentiel inadapté. On peut

donc s'attendre à une nouvelle réforme dans la voie pro, assortie d'autres innovations dans l'enseignement supérieur, pour produire de nouvelles formes de ségrégation entre les filières, les diplômes et les publics.

1. La décision a été prise en juin 1985 et les premières sections de formation ont été ouvertes à titre expérimental à la rentrée de la même année. Officiellement cependant, c'est le décret du 27 novembre 1985 qui crée le bac pro, suivi par la loi du 23 décembre 1985. Il faut attendre le décret du 11 mars 1986 pour que soit défini le règlement général du diplôme.
2. Le bilan du CCF, réclamé par les syndicats enseignants avant chacune de ses extensions, n'a cependant jamais été réalisé. C'est par ailleurs seulement en 1997 qu'une note de service a défini cette modalité d'évaluation.
3. Ces chiffres proviennent des éditions de 1988 et de 1992 de *Repères et références statistiques*, publication annuelle du ministère de l'Éducation nationale. Ils rassemblent le public et le privé et concernent la France métropolitaine.
4. Chaque spécialité de bac pro comporte un diplôme intermédiaire, que les formés ont obligation de passer en cours de formation. Ce diplôme est un CAP dans certains cas. Ces CAP peuvent cependant être préparés isolément, ce qui n'est plus le cas pour les BEP.
5. C'est aussi le cas du brevet professionnel ; cette baisse ne résulte pas de la concurrence entre les deux diplômes (67 000 apprentis préparaient un bac pro en 2010, contre 59 000 en 2013).
6. Dans le commerce par exemple, un même emploi peut être occupé par des titulaires de bac pro comme par des diplômés de CAP, des non diplômés ou des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans certaines activités, comme la cuisine, le CAP reste par ailleurs préféré au bac pro. Les employeurs affirment souvent que c'est sur la carrière qu'ils font la distinction entre les diplômés, les bacheliers professionnels ayant ainsi plus de chances d'être promus que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (Maillard, 2010). Ce discours n'est cependant pas unanime, promotion et « personnalité » étant souvent associées pour éviter de faire prévaloir le diplôme.

*Poursuite d'études :
« On leur demande d'aller en haut de
l'échelle, mais on a retiré les barreaux »*

7 avril 2012 par **Lucie DELAPORTE / Médiapart**

Trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme du lycée pro, un prof de Villefontaine, dans l'académie de Grenoble, raconte comment celle-ci a, contrairement aux objectifs affichés, favorisé le décrochage scolaire dans une filière où sont scolarisés un tiers des élèves après la troisième.

Il y a trois ans, le lycée professionnel faisait peu neuve en alignant son cursus sur la voie générale. Pour revaloriser une filière souvent assimilée à une voie de garage – mais où sont tout de même scolarisés 700 000 élèves –, la voie professionnelle conduit désormais à un bac en trois ans au lieu de quatre et les BEP, mal reconnus par le monde professionnel, ont été pratiquement supprimés. Laurent Garino, prof de vente dans un lycée professionnel près de Grenoble, la cinquantaine, assure avoir attendu longtemps la réforme... « *Il fallait une réforme ! Avec un BEP vous n'allez pas très loin sur le marché du travail. Au départ, j'ai pensé que cela pouvait tirer les élèves vers le haut.* » L'idée de revaloriser l'enseignement des langues, comme dans la filière générale, lui paraît judicieuse. Le problème, selon lui, « *c'est qu'il y a eu beaucoup d'affichage mais qu'on n'a pas mis les moyens derrière* ». « *Vous modérerez mes propos ? Parfois je m'emporte, s'excuse-t-il, mais j'ai beaucoup de colère !*

Les 10 ans de la généralisation du bac pro 3 ans...

Cet article est le fruit d'un travail collectif de l'équipe du SNUEP-Bordeaux

La scène se déroule le 6 février 1993 à Paris. Une nouvelle association voit le jour : « Créateurs d'école », initiée par le directeur de cabinet du ministre Bayrou et qui compte parmi ses adhérents de nombreux inspecteurs généraux (dont Xavier Darcos, IGEN), des chefs d'établissement, des enseignants d'université... : « Créateurs d'école » s'inspirait des établissements privés confessionnels sous contrat pour défendre un établissement autonome fondé sur le modèle d'une entreprise privée. L'association publie un premier ouvrage « Les verrous à faire sauter » dans lequel il est écrit : « Il ne nous faudra pas tomber dans le piège de la réforme globale... la solution réside dans la mise en œuvre de dispositifs transitoires. » Ecole et laïcité (2004) Ce 6 février 1993, un invité de marque à cette première réunion : Dominique de Calan, directeur adjoint de l'IUMM et spécialiste de la formation professionnelle. Ne perdez pas de vue ces noms-là, on va bientôt les retrouver car ils sont au cœur de ce qui suit !

« Dispositifs transitoires, expérimentations, réformes », on connaît bien ce vocabulaire dans l'éducation. Cela devrait nous amener à être toujours extrêmement vigilants quand il est utilisé.

« Dispositifs transitoires, expérimentations, réformes », on connaît bien ce vocabulaire dans l'éducation. Cela devrait nous amener à être toujours extrêmement vigilants quand il est utilisé. Pourtant, cela ne sera pas le cas pour certains dans l'histoire qui va suivre et qui concerne plusieurs centaines de milliers d'élèves et plusieurs milliers de PLP. C'est celle de la généralisation du bac pro 3 ans dans l'enseignement professionnel. C'est en décembre 2007, le 17, que tout a basculé : sans qu'aucun bilan n'ait été tiré et sans écouter les avis des pédagogues, un communiqué ministériel annonce que 4 syndicats de l'éducation, le Snetaa-eil- le Sgen-cfdt- l'Unsa-éducation- le Snalc-csen, acceptent de signer le lendemain « un protocole de discussion sur l'organisation du bac professionnel en 3 ans ». C'est un véritable choc dans la sphère éducative car si tout prédisait que le ministre **Darcos** voulait à tout prix de cette « réforme » afin d'économiser des postes d'enseignants tel que le voulait Sarkozy, rien ne laissait présager que 3 syndicats se laisseraient entraîner aussi facilement dans le piège. C'est pourquoi il nous paraît important, 10 ans après, d'analyser les tenants et les aboutissants de cette « réforme », d'autant plus que nombre d'entre nous étions, dans l'académie de Bordeaux, en première ligne de l'action de résistance.

1. Aux origines du Bac pro 3 ans :

Dès janvier 2000, le Snetaa (ironie de l'histoire, on le verra plus loin), majoritaire chez les PLP, évoque ce bac pro en 3 ans : « Traditionnellement hostile au BEP, le MEDEF et l'UIMM ont demandé au Ministère des dérogations à la réglementation du Baccalauréat Professionnel pour pouvoir préparer en 3 ans au Baccalauréat Professionnel dans les CFA, des élèves de bon niveau, ne possédant pas le BEP. Le Ministère envisage dans le même registre le transfert de cette dérogation aux établissements d'enseignement public dont plusieurs seraient autorisés "à titre expérimental" à instaurer une voie directe d'accès en 3 ans au baccalauréat professionnel. Les choix effectués par l'UIMM

conduiraient ainsi par ricochet à une remise en cause de la voie professionnelle BEP-Bac Pro dans le service public d'éducation (Bonjour la laïcité !!). Le Bureau National du SNETAA s'est prononcé à l'unanimité pour un refus ferme et déterminé des personnels. » EP n° 100 (10/01/2000)

Le 13 décembre 2000, une « Convention générale de coopération entre le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et l'organisme paritaire collecteur agréé des industries métallurgiques (OPCAIM), confirme l'expérimentation du bac pro 3 ans. Elle est co-signée pour une durée de 5 ans par Jack Lang (ministre de l'EN), Jean-Luc Mélenchon (ministre

délégué à l'enseignement pro), **Denis Gauthier-Sauvagnac** (vice-président de l'IUMM) **Dominique de Calan** (directeur de l'OPCAIM) et Marc Perret (vice-président de l'OPCAIM) !

L'article 7 de cette convention stipule : « Une réflexion est menée conjointement entre le ministère de l'éducation nationale et l'IUMM, avec pour objectif d'organiser des formations qualifiantes individualisées, quel qu'en soit le niveau. À ce titre, des **expérimentations** sont mises en place et permettent l'organisation de parcours diversifiés pour tous les diplômes relevant des spécialités de la 3ème CPC et notamment les baccalauréats professionnels. » En effet, le patronat se détourne des CAP et BEP et veut que les jeunes soient plus rapidement « employables ».

Suite à cette convention, les choses ne tardent pas : à la rentrée 2001, 4 bac pro industriels passent ainsi en expérimentation sur 3 ans (ceux qu'aiment bien l'IUMM dans ses CFA...) : MSMA, TU, EIE, ROC SM. L'IUMM avec son CFAI est en première ligne avec 300 apprentis mais cela concerne aussi 1300 élèves. Les personnels et leurs syndicats sont de plus en plus inquiets. Le Snetaa d'alors (il variera beaucoup par la suite...) tente même une action juridique, fin 2002, contre la généralisation du bac pro 3 ans. Mais, à la rentrée 2004, le ministère fait le forcing et ce sont des dizaines de sections qui s'ouvrent dans toute la France (159 dont 8 dans l'académie de Bordeaux). Fin 2004, le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école évoque alors un bac pro 3 ans « **généralisé** pour tous ceux qui le souhaitent (sic) ». Tout naturellement, ces expérimentations donnent lieu, en septembre 2005, à un rapport de l'Inspection générale. Celui-ci est on ne peut plus précis sur les problèmes rencontrés :

« Si le bac professionnel en trois ans constitue une première réponse à la flexibilité des parcours, ce dispositif n'y répond que partiellement et de manière trop rigide. En effet, il est nécessaire de donner une réponse adaptée à la diversité des publics accueillis en baccalauréat professionnel. Le parcours en trois ans n'est donc qu'un élément de réponse qui ne concerne qu'une faible partie des publics.

Au-delà de la spécificité de cette expérimentation dont les résultats peuvent être très positifs, il y a lieu de souligner que les objectifs de formation des diplômes professionnels sont clairement établis par les

référentiels, ainsi que leurs modalités de certification. À ce titre il faudrait laisser davantage d'initiative aux établissements pour adapter les parcours en fonction des publics, plutôt que d'imposer une seule alternative : le bac pro en quatre ans ou le bac pro en trois ans. Ainsi, dans chaque établissement pourraient être organisés des parcours différenciés pendant, un trimestre, un semestre, une année, deux, trois ou quatre années selon les besoins, afin d'amener chacun à la réussite au rythme le plus adapté. Enfin, il y a lieu encore de souligner qu'une grande majorité d'élèves ne peut pas suivre un parcours vers un baccalauréat professionnel en trois ans au terme du collège et à ce titre ils ne doivent pas être oubliés. »

... les mises en garde sont précises quant aux dangers d'un bac pro en 3 ans pour une majorité d'élèves !

L'IGEN ne se permet pas bien sûr de demander de mettre fin à cette « réforme » mais les mises en garde sont précises quant aux dangers d'un bac pro en 3 ans pour une majorité d'élèves ! Le ministère n'en a cure : le 29 décembre 2006, cinq ans après la 1^{ère}, une nouvelle convention cadre voit le jour entre l'EN et l'IUMM où l'on retrouve les mêmes signataires, mis à part les ministres qui ont changé de bord. En voici un extrait paru dans le BOEN du 14 juin 2007 : « Pour les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel relevant de son secteur, les recteurs et les UIMM territoriales adhérentes à l'IUMM se concertent, dans le cadre de la préparation du plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et de ses conventions annuelles d'application sur : - l'évolution de la carte scolaire ; - l'ensemble des formations préparées par la voie de l'apprentissage ; - le développement de parcours de formation individualisés à durée variable, notamment pour les jeunes préparant, sous statut scolaire ou apprentissage, le baccalauréat professionnel en 3 ans ou en 1 an après le bac général ou un BTS... » Et pour l'anecdote, est défini aussi le rôle des professeurs associés : « L'IUMM et le ministère chargé de l'éducation nationale recherchent les modalités permettant de développer la participation de professionnels à l'enseignement professionnel dispensé dans les établissements scolaires. » C'est confirmé : l'IUMM à la mainmise sur l'EPP et la formation professionnelle en France !

2. Mais qui est l'IUMM ?

Créée en 1901, faisant suite au Comité des Forges, c'est l'une des plus anciennes confédérations syndicales patronales de France. Son implication et ses activités de lobbying dans la politique au niveau national et européen sont importantes. Et c'est dans le domaine de l'éducation qu'elle cherchera à être très influente, organisant séminaires et colloques « avec repas pantagruéliques » pour enseignants, chefs d'établissements, inspecteurs (à Saint Malo en 1994, au Mont Saint Michel en 1996...). Dominique de Calan y est toujours présent. Une enseignante témoigne : « De Calan nous a expliqué que nous devons habituer nos élèves à l'idée qu'un tiers d'entre eux resteront sur le carreau... L'IUMM occupait le terrain pour diffuser son idéologie. Il fallait éduquer les élèves à obéir, ne pas trop développer leur esprit critique... » Histoire secrète du patronat (Collombat et Servenay) Parallèlement, l'IUMM mène des campagnes conjointes de promotion avec l'EN sur...l'apprentissage : « Un travail de lobbying qui porte ses fruits au niveau législatif. Ainsi, la loi Seguin qui élargit le champ d'application de l'apprentissage salarié à tous les diplômes professionnels est « une loi entièrement faite par l'IUMM » nous explique Dominique de Calan avant de nous donner le mode d'emploi de ce lobbying réussi : « D'abord, atténuer les opposants. On a minimisé le risque vis-à-vis des enseignants. » Histoire secrète du patronat Mais c'est en septembre et octobre 2007 que l'IUMM fait les gros titres de la presse avec des révélations sur l'existence d'une caisse noire de plusieurs centaines de millions d'euros. Ce trésor de guerre aurait particulièrement servi à des financements de partis politiques et à des organisations étudiantes d'extrême droite...Pour cette affaire, Denis Gauthier-Sauvagnac sera condamné en appel à deux ans de la prison avec sursis et Dominique de Calan à 50000 euros d'amende !

« De Calan nous a expliqué que nous devons habituer nos élèves à l'idée qu'un tiers d'entre eux resteront sur le carreau... »

En 2007, tout le monde est donc au courant du pouvoir et des visées de l'IUMM !

3. De l'expérimentation à la généralisation

2007 : année charnière. Xavier Darcos est nommé ministre de l'EN sous la présidence Sarkozy. Sa feuille de route : supprimer des postes et mettre en œuvre les politiques souhaitées par « Créateurs d'école » et par l'IUMM. Dès le 22 octobre, un rapport du Sénat sur la loi de finances 2008 nous met la puce à l'oreille : « Votre rapporteure **juge prématurée la décision de généraliser le baccalauréat professionnel en trois ans.** Il apparaît peu pertinent à votre rapporteure de vouloir **généraliser** le baccalauréat professionnel en trois ans... Il serait plus pertinent de proposer ce cursus dans les filières où il se justifie, sans chercher à l'imposer dans des voies où le BEP et le CAP ont toute leur place. » Et pourtant, ce qui devait arriver arriva : le **29 octobre 2007**, sans aucune concertation et dans une note adressée aux recteurs et vice-recteurs, Xavier Darcos exige la fin de l'expérimentation du bac pro en 3 ans : « La généralisation du parcours en trois

ans doit être résolument engagée et, dès la rentrée 2008, 45.000 élèves devront être accueillis dans des formations préparant en trois ans au baccalauréat professionnel, ce qui équivaut à environ 25 % des effectifs actuels entrant en BEP ».

À partir de ce jour-là, racontons de l'intérieur la suite des événements, certains d'entre nous étant depuis longtemps au SNUEP, d'autres étant encore adhérents du SNETAA à l'époque. Rapidement, pour les uns comme pour les autres, confrontés à ce passage en force, la résistance s'organise au niveau national et dans les académies. Dès le 14 novembre, une manifestation unitaire contre la généralisation du Bac Pro 3 ans a lieu devant le rectorat de Bordeaux (snetaa-eil, cgt-éduc'action- se-uns- snuep-fsu-sgen-cfdt- snes et snep-fsu- snfolc). Le 21 novembre, après un vote unanime du Conseil national contre le Bac pro 3 ans, le Snetaa publie un tract de 4 pages : « Non au Bac Pro 3 ans » EP n° 362. De son côté, le 27 novembre, le secrétariat du Snuep exprime sa totale opposition dans un communiqué de presse. Le

28 novembre, c'est au tour de l'Unsen-Cgt. Elèves et profs sont dans la rue. À Bordeaux, les manifs succèdent aux manifs.

La tension est à son comble. Le 14 décembre, dans une dépêche AEF (n° 88647), le ministère n'en démord pas : « Il est hors de question de suspendre quoi que ce soit », le calendrier est maintenu : « la

généralisation du bac pro 3 ans sera effective à la rentrée 2009, il n'est pas question de ralentir le rythme des réformes. En revanche, nous discuterons avec les syndicats des modalités ». La colère redouble : le 17 décembre, Sud-éducation recense des manifestations intersyndicales dans 3/4 des académies...**Pourtant ce 17 décembre 2007** : jour funeste pour l'unité de l'action syndicale et la défense des intérêts de l'enseignement professionnel public. Comme souligné plus haut, 4 syndicats (Snetaa-eil, Se-unsa, Sgen-cfdt, Snalc-csen) signent, avec le ministère, **un protocole de discussion** sur la généralisation du bac pro 3 au moment même où leurs adhérents sont dans la rue (avec des milliers d'élèves) pour s'y opposer !!! Ce jour-là, pour ceux qui étaient au Snetaa, c'est une trahison par rapport aux élèves et aux personnels. Le malaise est profond.

Dès lors, le ministère fera semblant de négocier (des modalités...) et promettra monts et merveilles à ces 4 syndicats : rénovation de la voie professionnelle, baisse des sorties sans qualification, développement du nombre de CAP, maintien du BEP, maintien d'un parcours en 4 ans pour les élèves qui en ont le plus besoin, renforcement des SEGPA, ...La généralisation est repoussée d'un an mais

4. Bilan et commentaires

4 syndicats signent, avec le ministère, un protocole de discussion sur la généralisation du bac pro 3 au moment même où leurs adhérents sont dans la rue (avec des milliers d'élèves) pour s'y opposer !!!

l'expérimentation (sic) est fortement étendue dès 2008. Exactement les modalités qu'avait prévu le ministère ! Vous qui êtes dans nos LP/SEP/EREA/SEGPA, vous pouvez, 10 ans plus tard, conclure que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...Il y a néanmoins quelques carottes : une indemnité

pour les enseignants de terminale pro, une indemnité CCF et diverses indemnités pour les profs principaux. En résumé, comment acheter la paix sociale en s'asseyant sur l'intérêt des élèves...et sur les conditions de travail des profs !

Les lycéens continueront d'agir avec de fortes mobilisations en janvier-février-mars 2008. L'intersyndicale, CGT- SNUEP- SUD- FO, mènera le combat jusqu'au bout avec notamment l'organisation de journées de grève en janvier 2008 et d'une semaine d'actions nationales en mars 2008. Mais le coup de grâce du cursus BEP - Bac Pro en 4 ans sera donné le **23 mai 2008** par la signature **du protocole d'accord** entre le ministère et 4 syndicats : 2 d'enseignants, le Snetaa et le Sgen et 2 de chefs d'établissement, le Snpden et ID-Faen. Le Se-Unsa et le Snalc ne le signeront pas !!! Le lendemain, le Café pédagogique écrira : « La mesure la plus « médiatique » est évidemment la transformation du bac Pro en trois ans, qui n'occupe qu'une ligne dans un texte de trois pages. » Embarquez, c'est pesé !

- Données brutes in Repères et références statistiques de l'EN:

* Elèves en LP/SEP/EREA : 720.000 en 2007 / 665.000 en 2016.

* Diplômes terminaux délivrés (par la voie scolaire):

- 2007 : 100.200 Bac Pro / 2016 : 155.000 Bac pro

* Pourcentages de réussite : 86,5 % en 2010 / 82,5 % en 2016

* Evolution du nombre d'apprentis en bac pro: 39.820 en 2006 / 53.697 en 2015

* Evolution postes PLP dans le public : 66.217 en 2007 / 55.797 en 2014.

En termes statistiques, cette « rénovation » a effectivement permis d'augmenter le nombre de diplômés bac pro. Mais le constat est plus inquiétant quant à l'évolution générale des effectifs : le nombre d'élèves diminue (- 55000) pendant que le nombre d'apprentis s'accroît (+ 14000 en bac pro). Et le pourcentage de réussite baisse de 4 points. A noter aussi la suppression massive de postes de PLP. Le Secrétaire général du Snetaa reconnaît lui-même ces suppressions de postes : « Christian Lage, président du Snetaa-FO, avait soutenu la réforme à l'époque, mais est amer aujourd'hui : « *Dans un contexte de rigueur budgétaire, la filière pro a servi de*

La logique qui consiste à considérer que le travail enseignant se réduit à la préparation des cours, à leur réalisation et à l'évaluation des élèves est aujourd'hui à l'évidence obsolète dans les LP.

variable d'ajustement » ! Libération 12/10/2014

Revenons donc aux origines. Si le bac pro 3 ans existe, c'est la résultante des demandes de l'IUMM, fortement encouragées par les gouvernements des années 2000-2010. D'abord, cela a réduit la formation et le cursus de progression d'un an et a donc favorisé les économies budgétaires et le développement du bac pro par apprentissage : « Il y a consensus pour reconnaître que la mise en place de filières de formation par apprentissage, sur la base de diplômes de l'Éducation nationale allant du CAP au Bac professionnel puis à l'enseignement supérieur, a créé un appel d'air favorable à l'apprentissage. La réduction de la durée de préparation du Bac professionnel de 4 à 3 ans a, selon les dires de très nombreux acteurs, amplifié cette tendance. » Le bac pro en 3 ans : une nouvelle donne pour l'apprentissage (Toutin- Cart)

Mais le plus inquiétant, est le vécu des élèves et celui des enseignants : « La délivrance du bac pro se faisant déjà en partie par unités capitalisables, il paraît envisageable de rendre les parcours du bac pro plus flexibles pour laisser le temps aux élèves qui en ont besoin d'une année supplémentaire. Les enseignants que nous avons interrogés soulignent tous cette hétérogénéité des besoins de leurs élèves. Ils

regrettent d'avoir à imposer aux plus fragiles un rythme trop contraignant, alors qu'ils sont satisfaits de pouvoir conduire plus rapidement les meilleurs vers le BTS... Dans un rapport précédent nous avons mis en évidence la surcharge de travail que la réforme avait entraînée pour les PLP : gestion plus difficile des stages en entreprises avec des élèves plus jeunes, mise en œuvre d'un suivi individualisé des élèves sans moyen supplémentaire, organisation de la certification intermédiaire en parallèle du cursus de la classe de première. Il semble donc que cette réforme devrait être l'occasion de repenser les obligations de services des enseignants de LP en tenant compte de la diversité des charges de

travail qui pèse sur eux et en cessant de minorer la rémunération des tâches qui ne sont pas effectuées en classe et devant élèves. La logique qui consiste à considérer que le travail enseignant se réduit à la préparation des cours, à leur réalisation et à l'évaluation des élèves est aujourd'hui à l'évidence obsolète dans les LP. Les PLP enseignent, mais ils accompagnent aussi leurs élèves dans la connaissance et l'expérimentation d'un univers professionnel, ils assurent une évaluation continue de leur travail, ils leur délivrent un diplôme et ils tentent de répondre à l'hétérogénéité de leurs besoins. Une telle accumulation de tâches ne relève plus de la seule mesure comptable des cours effectués. » Rapport du Centre de recherche en éducation de Nantes sur le bac pro 3 ans (Vincent Troger)

Pour conclure : « Les Assises de la formation professionnelle » organisées par l'AFDET le 12 novembre 2008 en présence de Darcos ont bien mis en évidence la méthode employée : « La généralisation pour la rentrée 2009 a été annoncée par une note du ministre, en octobre 2007, à la suite d'une expérimentation qui a concerné 4000 élèves... La décision a été prise sans débat préalable. Des discussions ont suivi entre les décideurs du système éducatif et ses partenaires sociaux, représentants de branches et syndicats d'enseignants, notamment. Mais, la société civile dans son ensemble – si cette expression peut être utilisée - a été peu associée ».

Voilà donc comment tout s'est déroulé. Comme d'habitude. Une « réforme » imposée, dans des buts bien précis, ignorant totalement les pédagogues et les principaux intéressés. Le pire, c'est que des représentants syndicaux ont cautionné cette méthode. Pour quels intérêts ??? Ce que l'on peut néanmoins vous dire, c'est que deux des syndicats signataires, le Snetaa (en 2010) et ID (en 2012) ont rapidement rejoint FO, dont le syndicat de l'éducation était pourtant vent debout contre le bac pro 3... Mais l'essentiel est ailleurs, peut-être du côté des relations peu conflictuelles (c'est un euphémisme !) entre FO et l'IUMM : « Les 33 accords nationaux de l'IUMM signés, en majorité avec la tripléte FO, CFTC et CFE-CGC, ont structuré la politique conventionnelle (NDLR : de la

formation professionnelle).» Liaisons sociales (janvier 2008) « Depuis plusieurs décennies, l'IUMM a tissé avec FO, la CGC et la CFTC des relations très étroites » Médiapart (29 juillet 2008) Vous avez dit bizarre !



Séance de travail du Bureau Académique du SNUEP-FSU le 23 juin 2017, consacrée à la programmation de l'année scolaire 2017-2018

Dégradation des conditions de travail dans les établissements de l'EPP

En lycée professionnel, 67 % des enseignants pensent que "l'exercice de leur métier devient de plus en plus difficile", selon une enquête de la fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique, publiée en mai 2017 dans la revue Éducation et formation. C'est légèrement plus que parmi les professeurs de LEGT (61 %). Les PLP sont en outre un peu moins nombreux que leurs collègues de filière générale et technologique à penser que leur "expérience professionnelle" est très satisfaisante : 18 %, contre 25 %. Les auteures de l'étude expliquent cette différence par des relations "un peu plus difficiles et/ou inexistantes" avec les élèves et les familles en LP. Cependant, plus d'un enseignant sur deux est "assez satisfait" de son expérience professionnelle, une proportion semblable chez ces deux corps enseignants. Un sur 5 est toutefois en état "d'épuisement émotionnel".

Au SNUEP, cette étude ne peut pas nous surprendre. Nous l'avons souvent évoqué dans nos bulletins académiques et en avons fait même le thème d'un de nos stages de formation à Lormont qui avait regroupé près de 100 participants. Le texte ci-dessus, extrait de Cache-média, nous rappelle avec pertinence qu'il ne faut jamais oublier de mettre l'accent sur les conditions de travail de nos collègues. Et cette revendication doit rester au centre de nos préoccupations.

Les enseignants, une profession à risques ?



« Aucun enseignant ne sort indemne de côtoyer des élèves pour qui venir, réussir à l'école, n'a pas de sens ».

Géraldine Jousseume,
Co-secrétaire académique du SNUEP-FSU

C'est dans ces termes que l'enquête de la fondation MGEN sur la qualité de vie (2009)¹ exprime un mal-être enseignant. Mais ces élèves qui ne voient pas l'intérêt de venir à l'école, se retrouvent en majorité dans les lycées professionnels. À cela s'ajoute une détresse sociale et culturelle. Alors oui, même si le corps des PLP ne représentent que 15 % des enseignants, les PLP sont ceux qui ressentent le plus les problèmes de la société. Et bien sûr cela a un impact sur la vie des personnels. Et pourtant, il y a peu d'études sur la spécificité de l'enseignement et des enseignants du lycée professionnel.

Dans la société française, être enseignant c'est avoir un travail, être bien payé (!), et avoir des vacances. Personne ne pense qu'il y a des risques à être enseignant. Et pourtant, il y en a. La difficulté, c'est que les problèmes physiques peuvent venir de problèmes psychologiques et inversement des problèmes psychologiques peuvent induire des problèmes physiques. Dans la *Prévention des risques professionnels des enseignants* du CHSCT², il n'y a que deux risques physiques : le problème de la voix et les pathologies veineuses ou dorsales. La voix, instrument de travail primordial des enseignants, n'existe pas pour nos institutions. Peu d'enseignants ont appris à poser leur voix, à savoir la ménager, il n'existe pas de prévention sur ce sujet alors on continue à manger du miel !!! Les pathologies veineuses ou dorsales sont dues à la position des enseignants. Nous sommes debout et nous piétons. La salle des profs est pleine de personnes ayant ou mal au dos ou mal aux jambes voire les deux pour certains. Et là, aucune solution n'est proposée à part des arrêts de travail momentanés prescrits par votre médecin car la visite médicale annuelle obligatoire chez les salariés et préconisée par le CHSCT n'existe pas dans l'Éducation nationale.

S'il n'existait que ces « petits » risques tout irait bien. Mais les enseignants sont confrontés à la montée en puissance des troubles psychologiques. Cela va des troubles gastro-intestinaux (hernie hiatale, ulcère...) aux troubles du comportement (alcool, anxiolytiques...) en passant par la dépression et le suicide. Cette augmentation des

troubles psychologiques est en lien avec l'augmentation de la violence des élèves et l'augmentation du travail demandé aux enseignants. Selon le CHSCT, les actes violents vont de l'absence de respect pour l'enseignant (moqueries, remarques...) qui ne sont généralement pas pris en compte par la hiérarchie, aux coups. Quant au travail, il est peu reconnu et l'enquête de la fondation MGEN³ a montré une aggravation de l'insatisfaction professionnelle entre 2005 et 2013 en lien avec la réforme du baccalauréat professionnel. Dans les deux cas, c'est l'absence de reconnaissance qui accentue le stress des enseignants et qui peut aller jusqu'à une démotivation voire un comportement hostile ou violent de l'enseignant vis-à-vis des élèves perturbateurs. L'enseignant, qui se sent seul, peut basculer à tout moment dans la dépression ou le *burnout*.

L'enseignement est la profession la plus touchée par le burnout (environ 15% de la profession, les autres professions environ 10 %). Cette maladie se caractérise par un épuisement émotionnel, une prise de distance avec son travail et une auto-évaluation négative. Selon la fondation MGEN, plusieurs facteurs le favorisent. Tout d'abord l'intensification du travail c'est-à-dire la multiplication des tâches en dehors de celles d'enseigner. Or ces dernières années et notamment depuis la mise en place du bac pro 3 ans et du CCF, les PLP passent une grande partie de leur temps à évaluer et faire de l'administratif. Ensuite la gestion de l'hétérogénéité des classes. Dans le primaire si 20% d'une classe ont des problèmes de comportement cela augmente considérablement le risque de faire un burnout. En lycée professionnel, dans certaines classes, on est au-dessus de ces 20 % et à cela s'ajoute des niveaux de compréhension différents, certaines pathologies de troubles de

l'apprentissage... La sensation de perdre le contrôle de son enseignement est aussi un des facteurs. Si dans les textes l'enseignant est libre de sa pédagogie, dans la réalité les choses sont différentes. En plus des contraintes des programmes et des référentiels, s'ajoutent les recommandations des inspecteurs, les aménagements de programme, les contraintes techniques (problème de salles non adaptées, faire de l'informatique sans réseau qui fonctionne...). L'enseignant compose avec ce qu'il a, il ne fait pas ce qu'il veut. Il se rajoute de plus en plus des conflits de valeurs entre les enseignants et les institutions et peut-être encore plus chez les PLP. Entre ce que l'on nous demande de faire apprendre aux élèves, ce que l'on évalue et la façon dont on nous demande de noter on est dans trois univers différents. Enfin, et j'en ai déjà parlé-et j'en reparlerai, les enseignants manquent de reconnaissance. Beaucoup de chefs d'établissement ne nous parlent que pour nous donner des appréciations négatives. La stratégie managériale actuelle est de dévaloriser son interlocuteur et de l'isoler. La DHG en a fait un bon exemple. Chaque matière et donc chaque équipe doit se battre pour garder ses heures d'enseignement au détriment des autres, et ceci tous les ans. Il est fini le temps où les équipes étaient unies, soudées car cela laisse des rancœurs entre collègue. Le CHSCT montre que les professeurs ne voient leur administration que comme un contrôleur de leur travail et les inspections restent encore infantilissantes. La mise en place du PPCR devrait supprimer l'infantilisation des enseignants. Il n'en demeure pas moins que les facteurs du burnout, même s'ils sont divers, sont aussi des faits que l'on ressent chaque jour dans les établissements.

Ce constat dressé, qu'en est-il du ressenti des enseignants sur leur qualité de vie au travail ? Et d'abord qu'appelle-t-on qualité de vie ? Selon l'OMS (organisation mondiale de la santé) c'est « la perception qu'un individu a sa place dans la vie, dans le contexte de la culture, et du système de valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes (WHOQOL

group, 1993). Globalement selon la fondation MGEN les PLP sont satisfaits mais entre l'enquête de 2009 et celle de 2013, le taux de très satisfaits a largement diminué. On peut donc en conclure que le ressenti des enseignants sur leur qualité de vie au travail est moins bon.

Ce ressenti au travail dépend de l'ambiance. En cela, la fondation MGEN et le CHSCT sont d'accord. Le chef d'établissement doit faire en sorte que l'enseignant se sente écouté, accompagné dans son travail dans et hors la classe. C'est une des premières revendications pour lutter contre les troubles psychologiques. Le chef d'établissement doit faire régulièrement une évaluation de l'environnement : cela passe par constater si le taux d'absentéisme des PLP est en augmentation, la gravité des violences ou conflits et surtout savoir pourquoi les enseignants sont en arrêt de travail. En effet, un taux d'absentéisme qui augmente pour

cause de grippe ne donne pas le même indicateur que pour déprime ou dépression. À lui ensuite de mettre en place des choses qui feront que l'ambiance au travail aille mieux. Cette évaluation de l'environnement paraît être du

bon sens mais il y a très peu de lycée qui ont fait ce travail.

Les conditions de travail dépendent de deux choses : d'une part de faits réels et vérifiables et de l'autre de ressenti. Néanmoins les enquêtes montrent la dégradation des conditions de travail des PLP depuis la réforme du BAC pro 3 ans ainsi que les nouvelles mesures managériales. L'administration parle de flux quand nous, enseignants, nous parlons d'élèves. Cette différence de vision s'accroît chaque jour un peu plus et peut faire perdre pied à n'importe quel enseignant. C'est pourquoi la solidarité et le sentiment d'appartenance à une équipe restent des fondamentaux de notre métier afin d'éviter ces troubles qui peuvent détruire une vie.

Beaucoup de chefs d'établissement ne nous parlent que pour nous donner des appréciations négatives. La stratégie managériale actuelle est de dévaloriser son interlocuteur et de l'isoler.

1. Billaudeau N., Gibert F, Lapie-LegouisP., Vercambre-Jacquot M.N., Enquête qualité de vie des enseignants. Principaux résultats descriptifs, 2014.

2. http://www.officielprevention.com/formation/fichesmetier/detail_dossier_CHSCT.php?rub=89&ssrub=206&dossid=349

3. Billaudeau N., Vercambre-Jacquot, Enseignants lycée professionnel, Cadre de travail et bien-être... Quelles spécificités ? dans Education et formation, n° 93, mai 2017.

Pourquoi sont-ils tous (ou presque)

pour l'apprentissage ?



Christian Sauce

Depuis sa création, le SNUEP-FSU a comme mandat de défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public en formation initiale et sous statut scolaire. Celui-ci accueille aujourd'hui un peu plus de 665000 élèves sur un total de 2,2 millions d'élèves en lycées (public/privé). Ceux-ci sont en très grande majorité (près de 80%) issus des classes d'origine modeste ou assez modeste : ouvriers qualifiés ou non qualifiés, inactifs, agriculteurs, artisans, commerçants... Dans une société moderne et démocratique, aucune raison ne justifie que ces gamins-là n'aient pas accès à une éducation et à une formation complète (qu'elle soit générale, technique ou professionnelle), tout au moins jusqu'à 18 ans. Qu'est-ce qui pourrait justifier qu'un certain nombre de gamins (comme par hasard issus des classes modestes) ne bénéficient pas de tous les moyens de l'Etat pour se former en tant qu'êtres humains, citoyens et travailleurs ? Qu'est-ce qui pourrait justifier que ce rôle d'éducateur et de formateur soit en grande partie délégué à des tuteurs en entreprises dont le métier n'est pas celui d'être enseignant ? Qu'est-ce qui pourrait justifier, dans une société qui compte près de 5 millions de chômeurs, que ce soit l'entreprise par le biais de l'apprentissage qui soit en charge de l'éducation de nos enfants ? Qu'est-ce qui pourrait justifier que nous décrétions tous que l'apprentissage est bon pour un certain nombre de gamins mais très peu satisfaisant pour les enfants de ceux qui pérorent à longueur de journée sur l'excellence de celui-ci ?

Nous parlons-là des jeunes que nous recevons jusqu'au niveau bac. Ce n'est pas que les poursuites d'études ne nous intéressent pas mais il est très important de commencer à concentrer nos forces sur l'éducation fondamentale de ces 665000 jeunes dont peu de monde se préoccupe. Rappelons avant de commencer que le statut d'élève est tout à fait différent de celui d'un apprenti (statut de salarié) et que le nombre d'heures de formation en enseignement général et en enseignement technique est inférieur de moitié en CFA qu'en lycée professionnel. Difficile de croire que c'est la même chose pour l'éducation d'un adolescent !!!

1. La perception de l'enseignement professionnel en France

Quand on parle d'enseignement professionnel, la confusion est aujourd'hui entretenue dans quasiment tous les esprits entre notre enseignement professionnel en LP/SEP/EREA et l'apprentissage. Toutes les déclarations officielles « mixent » sans vergogne ces deux pratiques (pourtant bien différentes) de l'enseignement et de la formation : « Il ne faut jamais opposer lycée professionnel et apprentissage, il faut montrer au contraire à quel point il y a une complémentarité. On peut toujours souhaiter d'ailleurs encore plus de rapprochement entre ces deux mondes qui visent la même chose c'est-à-dire l'insertion professionnelle de nos élèves. Donc ce sont deux modalités excellentes et c'est leur complémentarité qu'il faut rechercher » J.M

Blanquer (19 août 2017). « S'agissant des lycées professionnels de l'EN et de l'agriculture, compte tenu de leur importance en termes de développement économique, un transfert « complet de compétences, portant sur la complémentarité entre formation traditionnelle et formation alternée, sera mis en œuvre » A. Rousset, ARF, 2011

Cette confusion entretenue l'est toujours au profit de l'apprentissage. Le ministre, accompagné de la ministre du travail, visite un LP avec un CFA annexé le 7 septembre 2017 et c'est la ministre du travail qui s'exprime : « Il ne faut pas hésiter dans les familles à se dire que l'apprentissage et l'alternance sont des voies qui ouvrent sur plein de possibilités et beaucoup de parcours... Il y a des dizaines de milliers de places en apprentissage. » Et le ministre de **l'éducation** rajoute cependant : « L'apprentissage et la voie

professionnelle sont des domaines d'excellence dont il faut faire la promotion. » C'est pourquoi on retrouve des **proviseurs de LP**, totalement décomplexés, qui n'hésitent plus à mettre en exergue...l'apprentissage comme nous l'avons signalé dans le bulletin n° 190 !!!

Avant donc de voir pourquoi tout le monde ou presque soutient l'apprentissage, signalons ce sondage dont le résultat ne peut plus nous surprendre : **88 %** des Français ont une bonne image de l'apprentissage (1) !

2. Les employeurs et l'apprentissage : POUR

- **Les petits patrons** : « Même si la carotte financière n'est pas toujours le principal moteur d'un recrutement en apprentissage, les TPE, dans lesquelles s'opèrent environ 55% des embauches, y sont sensibles. » L'Express (18/12/2015) Sans entrer dans le détail, nous pouvons dire que les **primes** de l'état et des régions sont conséquentes : au moins 5500 euros pour la première année pour une entreprise de moins de 11 salariés auxquels **s'ajoutent** des exonérations de charges sociales et des crédits d'impôt. Quand on sait qu'un apprenti de moins de 18 ans perçoit 25 % du smic soit 4440 euros par an, c'est tout bénéfice pour l'employeur. Et certaines de ses primes sont obtenues même si l'employeur se sépare de son apprenti au bout d'un mois...

- **Les grands patrons** : les avantages financiers sont moins évidents car ils prennent des apprentis post bac pour lesquels la rémunération est plus élevée et ils sont également taxés sur la masse salariale pour alimenter les caisses de la FP (voir plus loin). Néanmoins, cela permet d'avoir des alternants de grandes écoles d'ingénieur ou de management à moindre coût : « Ces dernières années, les formations supérieures postbac ont eu tendance à cannibaliser les niveaux inférieurs. Les entreprises se disent qu'avec un jeune plus diplômé elles gagneront en productivité et en rentabilité. » L'express 16/06/2017

En tout état de cause, en ce qui concerne les niveaux CAP et Bac pro, tout apprenti ne coûte en moyenne que

Les esprits ont donc bien été formatés ! Et mieux encore. Quand on interroge les patrons de PME et les enseignants sur l'enseignement professionnel, toutes les questions ne portent que ... sur l'apprentissage (2) Difficile donc de répondre sur la perception de l'EPP en France ! Il y aurait de quoi désespérer !

(1) *Sondage BVA d'octobre 2015* (2) *Sondage IFOP de juin 2013 pour l'AGEFA-PME*

33 % à son employeur et donc 66 % aux contribuables (soit 12000 euros par apprenti). Toutes entreprises confondues, les employeurs d'apprentis ont dépensé 3,111 milliards d'euros en 2014 ; ils ont reçu en retour 2,056 milliards d'euros d'aides ! Si l'on veut à tout prix comparer avec l'Allemagne, et bien c'est l'inverse : chaque apprenti ne coûte que 30 % aux finances publiques (soit 3100 euros par apprenti) car ce sont les patrons qui financent à 70 % la formation par apprentissage ! Pas besoin de vous faire un dessin ! Et on ne résiste pas à vous faire découvrir ce qui suit :

« Devant le tollé déclenché par sa décision de supprimer l'aide forfaitaire de 1.000 euros accordée aux entreprises qui embauche un apprenti, qui aurait permis une économie de 500 millions d'euros, le gouvernement fait marche arrière. Une nouvelle aide va être accordée aux entreprises de moins de dix salariés qui emploient 66% des apprentis à elles seules.

Le gouvernement a fait marche arrière en moins de 24 heures sur la suppression annoncée de l'aide aux employeurs d'apprentis : devant le tollé suscité dans les entreprises et les régions, un nouveau dispositif sera créé pour les entreprises les plus concernées, celle de moins de 10 salariés. » La Tribune 18/07/2013

3. L'état, les régions et l'apprentissage : POUR

Tout est quasiment dit dans ce texte intersyndical d'avril 2012, co-signé par Jérôme Dammerey du SNUEP-FSU : « Cette promotion à tous crins de l'apprentissage cache mal l'objectif de réduire la part

des formations professionnelles sous statut scolaire afin de transférer toujours plus la mission de la formation de ces jeunes de l'État vers les entreprises et les régions...La démolition des

formations sous statut scolaire public se poursuit via le désengagement des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture et le cautionnement législatif et financier très appuyé de l'apprentissage. À la rentrée 2012, le ministre veut encore supprimer plus de 4 000 postes dans l'enseignement professionnel public, suppressions largement contestées par les personnels dans les académies. Des filières entières de formation, voire aujourd'hui des lycées professionnels, pourraient disparaître au détriment des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des personnels. Les réformes visant à permettre les restrictions budgétaires dénaturent et affaiblissent chaque jour un peu plus le service public d'éducation. »

En effet, pour l'état et les collectivités locales, le coût de revient annuel d'un apprenti au niveau V et IV est aussi élevé que celui d'un élève de nos sections professionnelles (autour de 12000 euros, nous l'avons vu). C'est donc un choix politique. Comme il est difficile politiquement de se désengager de l'enseignement littéraire et scientifique en lycée d'autant plus qu'il accueille les enfants des familles souvent plus favorisées, on s'en prend à l'enseignement pro sans que grand monde ne s'en émeuve et on détricote petit à petit tout ce qui en fait son originalité : être sous la responsabilité de l'état depuis 1959. Rappelons ici pour mémoire, l'épisode scandaleux du passage en force du bac pro 3 ans avec la complicité de quelques organisations syndicales et ses milliers de suppressions de postes et de sections. Et l'évolution vers l'apprentissage est aussi

4. Les confédérations syndicales et patronales : POUR

Promptes à s'opposer, avec juste raison, à de nombreuses propositions patronales, les organisations syndicales et leur confédération sont main dans la main quand il s'agit d'aborder le sujet de l'apprentissage. Quelques exemples :

« Oui, développons l'apprentissage... passerelle évidente pour l'accès aux métiers... la meilleure façon de se former et de trouver un emploi... école de la vie qui forme à un métier et notamment pour les plus jeunes des apprentis sur les aspects respect d'autrui, de la valeur

importante pour l'état et les régions (qui rêvent du transfert de l'EPP) car le statut des personnels de CFA et d'UFA est totalement différent de celui des fonctionnaires : mis à part quelques postes gagés de l'état, la grande majorité des personnels sont des contractuels de droit privé assujettis aux 35 heures hebdomadaires et annualisées. Cela a le mérite de la clarté ! Il faut lire à ce sujet l'excellent dossier réalisé par le SNUEP FSU en avril 2015 (n° 85, Pour l'EPP).

Il est donc bien loin le temps où l'état et les régions impulsaient des campagnes de promotion pour l'EPP. En 1999, c'était Aimé Jacquet qui en était la figure de proue. Et il ne le confondait pas avec l'apprentissage puisqu'il avait obtenu son CAP fraiseur (en 3 ans) au LP de Thiers. Réécoutons-le pour le plaisir : « Le lycée professionnel peut être un choix affirmé, une décision pour prendre pied dans la réalité, et se sentir utile très vite si c'est envisagé avec conviction. C'est une très belle filière, qui cultive le respect du travail, où on peut apporter sa personnalité, s'épanouir. Il faut réussir à s'y sentir bien, parce qu'on y développe ses compétences. » Cité par L'Humanité (31/3/1999)

Aujourd'hui, voilà ce que l'on lit dans la feuille de route de la Nouvelle Aquitaine sur le développement de l'apprentissage, délibération plénière du 27/06/2016 : « Des encarts presse mais aussi une communication à travers les réseaux sociaux sous la bannière « l'apprentissage ça rapporte ! » permettront de sensibiliser les jeunes et leurs familles sur l'intérêt de la formation par alternance. » ! Et il est bien loin le temps où la Région se félicitait d'investir dans les LP grâce au PPI (plan prévisionnel des investissements). Aujourd'hui, dans son journal, elle se glorifie des CFA qu'elle construit !

travail, de la valeur des choses... » Extraits du communiqué de presse de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat aquitain (23/10/2014) et co-signé par UPA (Union Professionnelle Artisanale), CFDT- CFE-CGC-CFTC- CGT- CGT-FO

Et les exemples sont multiples d'accords entre patronat et confédérations sur l'apprentissage. C'est le sujet consensuel par excellence, ce qui pourrait surprendre quand on sait que c'est le patron qui est le seul maître à bord. Pour bien comprendre ces « bons sentiments »,

il faut remonter au 9 juillet 1970 avec la signature d'un accord national interprofessionnel entre syndicats et patronat qui fonde le système actuel de formation professionnelle en France, et donc aussi (et surtout) de l'apprentissage, de son développement et de son financement (il est confirmé par la loi Delors du 16 juillet 1971). Pour faire bref, cette loi, qui tend à rapprocher la formation par apprentissage à la formation par la voie scolaire (déjà !), oblige les entreprises à verser 0,8 % puis 2 % de leur masse salariale annuelle à la formation professionnelle et permet à des organismes **paritaires** collecteurs (OPCA) de recevoir des millions d'euros de collecte avant redistribution. A noter : les OPCA ont intégré les OCTA, organismes collecteurs de la TA et en 2006, l'état n'avait pu à peine contrôler qu'1 % des OCTA...Et c'est à partir de là que l'on découvre les dérives : « L'argent de la formation professionnelle constitue le plus gros financement occulte de l'IUMM » déclare Annick Lepage à la justice en février 2008 (ex chargée de mission à la Fédération des

Industries Mécaniques, une composante de l'IUMM). Elle ajoute : « Cet argent servait à « arroser » les syndicats, les politiques, les journalistes... » Cité dans Histoire secrète du patronat (Collombat et Servenay- La Découverte, p.204 à 213) Dans ce passage, il est également souligné par les auteurs que ce pactole de la FP, « plus de 170 millions d'euros par an en 2009 pour les confédérations syndicales » « permet aux branches professionnelles, mais aussi aux syndicats d'alimenter allègrement leurs appareils et de financer leurs permanents. » La messe est dite ! Pourquoi voudriez-vous que cela change ? Rappelons au passage que le SNUEP ne vit que des cotisations de ses adhérents...

N.B : Macron a rencontré en octobre les partenaires sociaux pour « réformer » le système de FP et d'apprentissage ainsi que celui des organismes collecteurs. On vous conseille de suivre tout cela avec attention vu les sommes qui sont en jeu...

5. Les proviseurs de LP et leurs équipes : majoritairement POUR

Très peu nombreux sont les collègues qui ne nous ont pas fait part ces derniers temps du forcing entrepris par leur CE pour leur faire avaler l'ouverture de sections par apprentissage et la mixité des publics. Nous avons même vu que certains chefs d'établissement en oublient qu'ils sont fondamentalement proviseur(e)s de lycées publics d'enseignement professionnel. Le ver est vraiment dans le fruit.

Pour comprendre cette hérésie, tournons-nous une fois encore vers l'argent et les indemnités perçues par les chefs d'établissement qui accueillent des apprentis : pour moins de 50 apprentis, 2291,02 euros annuels, de 50 à 200, 2372,27...soit en moyenne 200 euros de plus par mois. Sans oublier la prime à la performance de 6000 euros sur 3 ans. Et pour les adjoints, les

gestionnaires et les agents comptables, ils perçoivent 1096,50 euros pour moins de 50 apprentis, 1134,65 pour de 50 à 200...Quant aux chefs de travaux, une indemnité est aussi prévue s'ils interviennent au niveau de l'UFA. C'est ainsi que dans un établissement de l'académie, pour 3 apprentis (sic) cela représente pour le DDFPT une somme de 2125 euros !

Difficile donc pour les uns comme pour les autres d'être totalement désintéressés. Ils auront du mal à nous faire croire que c'est bien dans l'intérêt des gamins (des autres) qu'ils s'expriment ! Pour leurs enfants, ils ont généralement trouvé d'autres voies de formation comme Antoine Frérot, le patron de Véolia !

6. Les médias : POUR

Pas un jour ne se passe sans qu'un média n'accorde une place à l'apprentissage, et ce sous l'angle de l'impérieuse nécessité de son développement. Vous n'avez pas besoin qu'on vous le démontre. Sans parler des multiples campagnes de promotion. C'est pourquoi, nous rencontrons toujours de grandes difficultés pour aborder le sujet de l'EPP et de la

concurrence de l'apprentissage : « Ah, vous n'allez pas encore me parler d'apprentissage » s'exclama un journaliste de S.O lors d'une rencontre à Lormont. D'autres nous glissent gentiment : « Sur l'apprentissage, vous vous heurterez à un mur. » Tout en rajoutant :

« L'enseignement pro, on le connaît mal de par nos études supérieures. »

Il faut rechercher les raisons de ces difficultés dans ce qui est développé ci-dessus puisque la quasi-totalité des médias sont détenus par de grands patrons ; mais il faut aussi dire que des

7. Et les apprentis dans tout cela

Pour commencer, il est important de souligner que les pourcentages du SMIC perçus par les élèves et les étudiants en fonction du diplôme préparé apporte un peu de beurre dans les épinards. Et c'est toujours plus que les bourses attribuées à une infime partie de nos élèves. Les apprentis sont donc globalement satisfaits de ce système de formation, surtout pour les bac + 2 à bac + 5 et pour ceux qui évidemment ne sont pas éjectés car il faut rappeler que près de 30 % des contrats sont rompus dès la première année par l'apprenti ou par l'employeur. Mais si l'on en croit un sondage de la JOC effectué en 2012 auprès de jeunes de 15 à 30 ans, tout est loin d'être parfait : « 54 % des apprentis ont des conditions de travail difficiles et 70 % considèrent qu'ils ne sont pas bien rémunérés. » Par ailleurs, dans les commentaires, la JOC ajoute : « Aujourd'hui, le lien avec les syndicats doit être renforcé et repensé différemment : les apprentis souhaitent que les syndicats puissent intervenir et être présents directement dans les centres de formation pour former au droit du travail, pour aborder le syndicalisme qui est un droit constitutionnel et qui doit être une partie intégrante du programme scolaire. Les syndicats

milliers d'euros sont, chaque année, déboursés en publicité dans les médias écrits par les centres de formation et les CFA (et les Régions qui en rajoutent une couche). Ainsi, le 16 décembre 2015, c'est une pleine page de publicité que publie Sud-Ouest sous le titre « L'apprentissage, ça rapporte » (sic) ! Ce ne sera jamais l'EN qui rapportera autant d'argent !

doivent être interpellés pour aller davantage à la rencontre des apprentis dans les entreprises. » Se retrouveraient-ils bien seuls, parfois ???

Conclusion : Il y a longtemps que nous voulions faire cette analyse (encore incomplète) car nous commençons à en avoir un peu assez que l'EPP disparaisse ainsi des écrans radars. Et nous en avons assez qu'on ne nous prenne que pour des imbéciles. C'est trop facile. Notre implication auprès de nos jeunes en formation ne peut être rayée d'un trait de plume. Et ces jeunes en formation méritent qu'on leur accorde toute notre attention dans leur intérêt de citoyen et de travailleur. Eux aussi ont leur dignité. Il est donc temps de remettre les choses à leur place. On n'en peut plus de ce fric qui pollue tout au point d'en faire perdre la raison à de nombreux responsables. Car vous l'avez bien vu : dans tout cela, qu'est ce qui prévaut ? L'avenir du gamin ou les propres intérêts économiques de ceux qui tirent les ficelles ???

Et nous ne saurions terminer sans reproduire ce qu'a écrit Louise Erdrich, grande écrivaine américaine, et repris par Les Echos le 10/11/2016, juste après l'élection de Donald Trump. N'est-ce pas ce à quoi on peut s'attendre si nous laissons faire sans agir ?

« Nous venons juste d'élire une star de télé-réalité outrancière et politiquement ignorante, dont la campagne fut marquée par des déclarations misogynes, racistes, haineuses, aux connotations fascistes. La leçon à tirer de cette élection est qu'une bonne démocratie ne peut s'exercer pleinement si les citoyens n'y sont pas suffisamment éduqués et cultivés. Nos écoles, affaiblies par la main mise d'entreprises privées, et nos universités, trop chères pour beaucoup de jeunes américains, sont pourtant nécessaires au maintien d'une population informée et sensibilisée à la chose politique. La vérité n'a plus la même importance lorsque vous ne disposez pas des outils intellectuels pour pouvoir distinguer le vrai du faux. Notre système éducatif a failli à sa mission, et cette élection en est le témoignage. »

Autonomie des établissements et réussite des élèves...



Paul Devin

Inspecteur de l'Éducation nationale
et militant syndicaliste

L'autonomie des établissements scolaires est devenue un axe majeur des projets de réforme libérale de l'école, fondé sur le postulat que le pilotage centralisé serait, par nature, producteur des faiblesses de notre système scolaire et que, par conséquence, l'autonomie et la gouvernance locale seraient des conditions essentielles de l'efficacité de l'action scolaire publique.

Pas de démonstration des effets de l'autonomie sur la réussite scolaire

Pourtant, la littérature spécialisée est loin d'affirmer unanimement une relation de causalité entre autonomie et réussite scolaire. Le principe que la gestion de proximité serait mieux en mesure de répondre aux besoins reste un postulat davantage guidé par l'idéologie que par l'analyse. Dans une chronique radiophonique (Rue des Écoles, 13/01/2012) Nathalie Mons résumait assez clairement la position de la recherche sur la question : *"Les résultats des enquêtes empiriques n'ont malheureusement pas abouti à la démonstration du bien-fondé de la potion miracle de l'autonomie des établissements. Ces mesures augmentent les coûts, questionnent les compétences des acteurs locaux [...] et donnent souvent lieu à des formes avancées de népotisme. Quant à leurs effets sur les résultats des élèves, rien de probant. Certes, dans certaines configurations, un peu d'autonomie pédagogique peut améliorer les résultats des élèves, mais, dans tous les cas, ces politiques conduisent à un renforcement des inégalités scolaires et sociales à l'école."* Les études américaines des années 1990, qui concluaient à une relation univoque qui permettrait de

"Les résultats des enquêtes empiriques n'ont malheureusement pas abouti à la démonstration du bien-fondé de la potion miracle de l'autonomie des établissements..."

garantir une réussite scolaire plus assurée du fait de l'autonomie, ont été largement critiquées. Fondées sur des certitudes idéologiques libérales, elles faisaient l'économie de l'analyse pragmatique de leurs effets réels. Lorsque France Stratégie prétend, dans une note de décembre 2016, faire la synthèse de la littérature internationale en concluant que l'autonomie est positive aux seules conditions d'une évaluation nationale standardisée et d'une allocation de ressources tenant compte des besoins particuliers, elle procède d'une lecture tendancieuse. Dans leur synthèse de 2008, Jaap Scheerens et Ralf Maslowski (Revue Française de Pédagogie, n°164) se montraient plus prudents : *"Compte tenu de la faiblesse des arguments scientifiques en faveur de l'autonomie scolaire, il est donc étonnant de constater l'expansion de ces politiques."*

Les doutes de l'OCDE

Même l'OCDE qui défend pourtant l'accroissement de l'autonomie reste très prudente. Son analyse du PISA 2012 en témoigne : *"Les systèmes d'éducation qui donnent une plus grande latitude aux établissements pour décider des politiques d'évaluation des élèves, de la nature et du contenu de leurs cours et de leurs manuels scolaires sont aussi ceux qui affichent des performances plus élevées en mathématiques. En revanche, le fait que les établissements aient plus ou*

moins de responsabilités dans le domaine de la gestion des ressources semble sans rapport avec la performance globale des systèmes d'éducation."

L'OCDE ne convient donc pas d'une causalité univoque entre autonomie et réussite. Et la suite de l'étude montre que si des corrélations positives peuvent être constatées entre autonomie

pédagogique et réussite, elles sont très variables selon les pays ce qui tend à renforcer l'impossibilité de se satisfaire d'une affirmation simpliste liant le renforcement de l'autonomie à la production d'une meilleure réussite scolaire. Les établissements de Shanghai par exemple,

L'autonomie, stratégie managériale

Malgré ces doutes, les think-tanks libéraux affirment sans discontinuer les vertus de l'autonomie. Mais sous les vertueux objectifs d'une meilleure réussite des élèves, affleurent les motivations profondes d'une telle orientation : l'autonomie permet d'instaurer une culture plus managériale.

Le projet de Fondapol pose clairement ses bases : l'autonomie c'est vouloir que le pragmatisme l'emporte sur l'idéologie ! Ce pragmatisme amène Fondapol à vouloir cibler la réussite des classes moyennes en organisant la différenciation des programmes pour répondre à la différenciation sociale et culturelle. C'est donc une perspective inégalitaire qui caractérise son projet reposant sur un élitisme accessible aux classes moyennes et réservant aux classes populaires des « écoles

L'autonomie y est conçue comme basée sur le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement...

dont les élèves ont des performances élevées en mathématiques dans le PISA 2012, ne disposent pourtant pas d'une forte autonomie et la forte autonomie des écoles du Royaume-Uni ne leur permet en rien des résultats supérieurs à ceux de la France !

fondamentales » limitées à « l'acquisition des savoirs fondamentaux et l'acceptation des règles de vie commune ». L'autonomie y est conçue comme basée sur le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement qu'il s'agisse de profiler les recrutements ou de définir les services des enseignants

selon les projets. La marge de manœuvre est grande puisque la nature des missions pourra entraîner des recrutements

contractuels « donnant finalement vocation à exercer une autre activité, soit dans le monde éducatif, soit en dehors ou autrement ». La centralité des acteurs comme vecteur de l'autonomie reste donc en fait très relative face à un pouvoir augmenté du chef d'établissement

Camarade et Ami VINCENT

Un stupide accident de moto t'a emporté le mardi 10 janvier 2017 à la sortie de ton travail, après une réunion tardive et un conseil de classe des élèves de la classe d'horticulture de la SEGPA de ton collègue de Blanquefort. Tout le monde savait que tu n'étais pas un passionné de la vitesse mais une mauvaise chute, au mauvais endroit, vient de briser ta vie.

Ta vie, mis à part ta famille bien sûr, c'était l'AIS, aujourd'hui ASH (adaptation et intégration scolaire/adaptation scolaire des élèves handicapés). Depuis que l'on militait ensemble (près de 30 ans), tu mettais un point d'honneur à chaque moment de ta vie d'enseignant et de militant à mettre en lumière les élèves et les personnels des SEGPA et des EREA. On se souvient tous qu'aux premiers temps de notre militantisme d'enseignant, à la FEN, les structures d'adaptation et d'intégration scolaire étaient mises à l'ordre du jour à la fin de la journée, quand il n'y avait plus personne ou presque ! Tu t'es vraiment battu pour imposer à ce qu'on en parle dans le cœur des débats et non plus à la fin. Comme cela était encore prévu le 1^{er} février à Trélissac. Voilà qui est vraiment en ton honneur et il faudra s'en souvenir sans cesse pour continuer à le faire exister, car c'est cela la dignité humaine.



On doit le dire aujourd'hui : ce mardi tragique, dans l'après-midi, Nasr et Jean-Luc t'ont eu au téléphone. Et tu t'inquiétais toujours pour l'avenir de l'enseignement adapté. Ta vigilance était d'autant plus forte que tu représentais notre organisation dans les réunions ministérielles. Et là il ne s'agissait pas de faire semblant : il fallait être tout à fait prêt pour défendre nos revendications dans l'intérêt de milliers d'élèves et de centaines d'enseignants. Et tu y pensais sans cesse.

MERCI pour tout Vincent. Tu laisses un vide incommensurable. Et on pense aux tiens, à ceux qui te sont chers, à tes enfants dont tu étais si heureux de les savoir bien engagés dans la vie. Ils peuvent être fiers de TOI.
Salut l'Ami, repose en paix, mais tu nous manques tant.



Extraits de l'intervention de Vincent Destrian lors du 8^{ème} congrès de la FSU :

« Les SEGPA sont reconnues comme structure de réussite. Et pourtant elles sont fortement attaquées depuis ces derniers temps au point qu'un projet prônant leur disparition a été proposé en 2014 !

La FSU s'est battue pendant près d'un an et demi et a obtenu le maintien de la structure sur 4 niveaux.

Mais alors que les établissements reçoivent leurs moyens horaires d'enseignement pour la rentrée 2016 (DHG), celles des SEGPA sont encore en baisse sensible, avec de nombreux projets de fermeture de classe, notamment les 6^{ème}, mais aussi les ateliers.

Les ateliers restants verront leurs effectifs augmentés considérablement, les consignes données par certains DASEN étant de monter à 12 élèves.

L'enseignement adapté nécessite impérativement des effectifs limités, 8 étant véritablement le maximum acceptable,

La conséquence de la fermeture d'un atelier, c'est aussi la perte d'un champ professionnel, limitant le choix offert aux élèves d'un enseignement, peut être celui qui leur permettra d'envisager leur avenir.

Les DASEN ont bien sur une solution, envoyer les élèves dans des SEGPA voisines.

On sait, et le rapport sur la très grande difficulté scolaire de 2013 (rapport Delaubier) le met en évidence, les élèves de SEGPA sont ceux qui le matin se lèvent le plus tôt et parcourent les plus longs parcours pour se rendre en classe.

C'est la population la plus fragile et la plus pauvre qui fait les frais de la rigueur budgétaire

La FSU restera vigilante sur le maintien de la structure de la 6^{ème} à la 3^{ème} et le maintien d'un enseignement adapté grâce à des moyens suffisants, permettant d'accueillir 8 élèves maximum dans chaque atelier et un véritable choix concernant les champs professionnels au sein de chaque SEGPA...»



Remerciements :

Le Bureau académique du SNUEP-FSU remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin :

Madame *Fabienne MAILLARD*, Messieurs *Guy BRUCY* et *Paul DEVIN*, l'institut de la FSU et tous nos camarades de la section académique qui y ont travaillé d'une manière ou d'une autre.

Maquette et mise en page : *Jean-Claude RENAUD*



Connaissez-vous l'Institut de recherches de la FSU

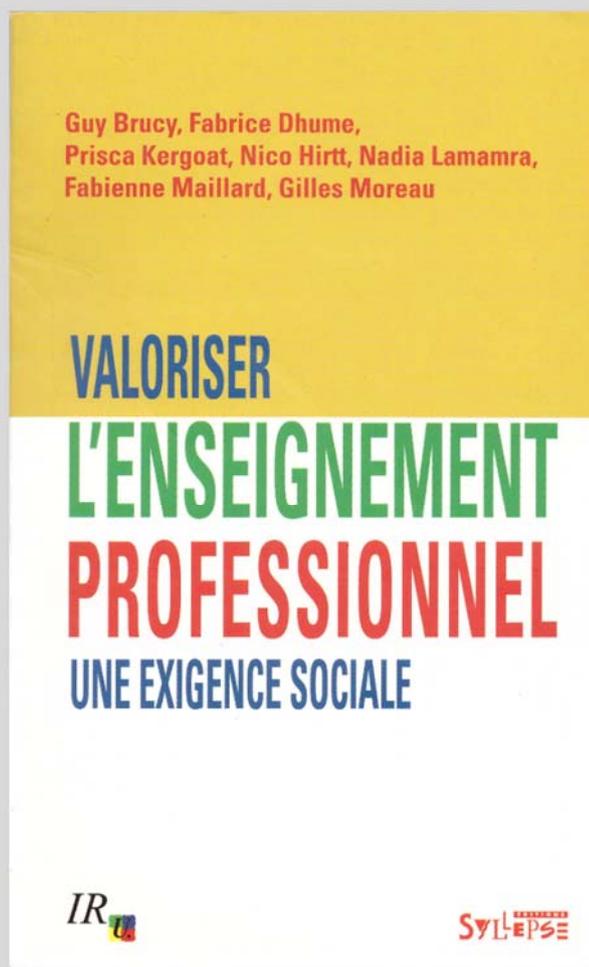
Créé en 1994 à l'initiative de la FSU, l'Institut comme tout organisme de recherches, détermine en toute indépendance ses orientations. Il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment des savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales.

En croisant des regards d'horizons divers, l'Institut se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique analyse et valide les projets. Ses activités s'organisent autour de chantier de recherches, de colloques, de parution de livres et d'une revue « Regards croisés ».

www.institut.fsu.fr Tél : 01 41 63 27 60

En 2016, un travail commun Institut-SNUEP a permis la sortie du livre :

Valoriser l'Enseignement professionnel *une exigence sociale*



Dès son origine, l'enseignement professionnel est traversé par des injonctions contradictoires : sa mission est-elle de former des citoyens ou de faire des enfants des classes populaires des ouvriers efficaces et dociles ?

Cette tension entre ambition émancipatrice et intérêts économiques est aujourd'hui à l'œuvre dans tout le système éducatif, mais c'est dans la boîte noire de l'enseignement professionnel qu'elle se révèle avec le plus de brutalité. Celui-ci constitue une sorte de laboratoire invisible, que fréquentent 670000 élèves à la rentrée 2016, soit 32% des lycéens. Pourtant, cet enseignement reste parfois méprisé, largement méconnu et sous-doté. Filières, spécialités, stages, alternance, apprentissage, réformes : ce petit livre lève le voile sur un lycée oublié, à la fois marqué par des discriminations de classe et de genre, et porté par une grande vitalité pédagogique.

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage auprès de l'institut de recherche de la FSU au prix de 8 €.

**Vous pouvez également l'obtenir en vous adressant au secrétariat académique
ou au secrétariat National du SNUEP, 38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS**